



Gendarmerie royale du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/11-2001

ISBN 0-660-61726-9



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

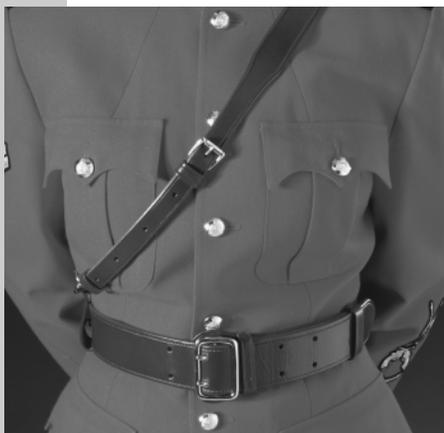
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044



Gendarmerie royale
du Canada

Royal Canadian
Mounted Police



Rapport sur le rendement de la Gendarmerie royale du Canada de 2000/2001

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

Introduction

Acronymes utilisés	2
Sommaire	3
Message du ministre	5
Introduction du commissaire	7

Aperçu de la GRC

Pages Web d'intérêt	9
---------------------------	---

Aperçu du rendement de la GRC

Avant-propos	10
La GRC en transition	10
Contexte opérationnel	11
Aspects à prendre en compte	12
Facteurs qui influent sur le rendement	12
Renseignements financiers	14
Réalisations en matière de rendement par secteur d'activité	15
Renseignements financiers	15
Services de police fédérale	16
Services de police contractuelle	27
Services nationaux de police	38
Services de maintien de la paix	43
Examens clés	47

Groupement de rapports

Gestion du matériel	48
Approvisionnement et marchés	48
Initiative d'amélioration des services	48
Réservoirs de stockage des combustibles	49
Modernisation de la fonction de contrôleur	49
Stratégie de développement durable	50

Rendement financier

Aperçu	51
Tableaux financiers récapitulatifs	52

Autres renseignements

Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements	57
Notes en fin de texte	58
Index	59

Acronyms utilisés

ACCP	Association canadienne des chefs de police	ITR	Identification en temps réel
ACDI	Agence canadienne de développement international	MAECI	Ministère des affaires étrangères et du commerce international
ACDR	Agence canadienne des douanes et du revenu	MAINC	Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien
ACUPIES	Système automatisé d'échange d'information policière entre le Canada et les États-Unis	MDN	Ministère de la défense nationale
ADN	Acide désoxyribonucléique	NCIC	National Crime Information Centre
ATF	Bureau of Alcohol, Tobacco, and Firearms	NIST	National Institute Standards of Technology
BCP	Bureau du Conseil privé	OEA	Organisation des États américains
BVG	Bureau du vérificateur général	ONU	Organisation des Nations Unies
CANAFE	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	OPP	La police provinciale de l'Ontario
CCNE	Comité consultatif national sur l'environnement	OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CCP	Collège canadien de police	PAE	Plan d'action environnemental
CCSJ	Centre canadien de la statistique juridique	PFJA	Programme de formation des jeunes Autochtones
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada	PI	Propriété intellectuelle
CICAD	Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues	QG	Quartier général
CIPC	Centre d'information de la police canadienne	RDRF	Représentants divisionnaires des relations fonctionnelles
CPM	Cabinet du Premier ministre	RSO	Rapports statistiques sur les opérations
CPP	Commission des plaintes du public contre la GRC	SAID	Système automatisé d'identification dactyloscopique
CPSIN	Réseau canadien d'information sur la sécurité publique	SALCV	Système d'analyse des liens entre les crimes de violence
DARE	Drug Abuse Resistance Education	SARC	Système automatisé de renseignements sur la criminalité
DG	Direction générale	SCC	Service correctionnel du Canada
DGBS	Direction de la gestion des biens saisis	SCMROC	Système de communication de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton
DME	Diversification des modes d'exécution	SCRC	Service canadien de renseignements criminels
DRHC	Développement des ressources humaines Canada	SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
DUC	Déclaration uniforme de la criminalité	SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
ESPPC	Équipe spéciale de perfectionnement de la police du Commonwealth	SDD	Stratégie de développement durable
ETP	Équivalent temps plein	SGC	Solliciteur général du Canada
FBI	Federal Bureau of Investigation (É.-U.)	SGE	Système de gestion de l'environnement
FJC	Forum de justice communautaire	SINEU	Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis
GPC	Groupes des produits de la criminalité	SLJ	Service des laboratoires judiciaires
GRC	Gendarmerie royale du Canada	SNP	Services nationaux de police
GTM	Groupe de travail sur la modernisation	STO	Station de transmissions opérationnelles
IBCCS	Système de transmission de l'intérieur de la Colombie-Britannique	SURS	Système universel de rapports simplifiés
ILAC	Initiative de lutte anticontrebande	TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
IOMGIA	International Outlaw Motorcycle Gang Investigators Association	UMPC	Unité mixte des produits de la criminalité
ISO	Organisation internationale de normalisation		

Nota : La forme masculine est employée dans le présent texte uniquement afin d'en alléger le contenu.

Sommaire

Points saillants du rendement de la GRC en 2000-2001

		Problèmes de sécurité publique :	Ce que nous avons fait :	Auto-évaluation	Page
Police fédérale	<ul style="list-style-type: none"> Le recyclage des produits de la criminalité totalise entre 5 et 17 milliards de dollars par année. Les marchandises prohibées et de contrebande entraînent des pertes en recettes fiscales qui peuvent atteindre 2,5 milliards de dollars. Jusqu'à 15 000 migrants illégaux pour des produits criminels pouvant atteindre 1,05 milliard de dollars. La vente de drogue dans la rue rapporterait aux trafiquants jusqu'à 18 milliards de dollars. Les délits économiques et de haute technologie rapportent à leurs auteurs jusqu'à 3 milliards de dollars de profits. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour 23,6 millions de dollars en biens saisis; pour 55 millions de dollars en renvois à des fins d'enquête. Pour 45,9 millions de dollars en alcool, en produits du tabac, etc. saisis; pour 200,9 millions de dollars en amendes imposées; 872 accusations portées. 1 227 documents frauduleux saisis; 323 migrants non admis interceptés. Pour 924 millions de dollars en drogues saisies au Canada; enquête sur 47 450 infractions liées aux drogues. Pour 5 millions de dollars en fausse monnaie saisie; enquête sur des banqueroutes totalisant 1,6 milliard de dollars. 	▼	18	
			■	19	
			■	20	
			▲	21	
			▼	22	
Police contractuelle	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de criminalité global demeure une préoccupation. Les crimes contre les biens continuent en dépit d'une économie forte. La sécurité routière reste une préoccupation, notamment en ce qui concerne les conducteurs en état d'ébriété récidivistes. Plaintes du public contre la police. Satisfaction à l'égard des services de police. Les crimes de violence restent relativement élevés. La criminalité juvénile est en hausse et demeure une préoccupation. 	<ul style="list-style-type: none"> Les infractions au <i>Code criminel</i> sont légèrement à la hausse (2 %). Les introductions par effraction sont légèrement à la hausse; les vols d'auto ont baissé de 3,6 %; les vols de plus de 5000 \$ ont chuté de 24,9 %; et les fraudes sont en baisse de 5,9 %. 45 328 usagers de la route blessés (en hausse de 9,9 %); 1 193 morts (constant). Baisse significative du nombre de plaintes (18,5 % de moins). La satisfaction à l'égard des services de la GRC demeure élevée. 93 341 accusations portées (hausse de 1 %). 26 840 accusations portées contre des jeunes (en hausse de 3,5 %), 32 018 jeunes déjudiciarisés (hausse de 44,7 %). 	■	29	
			▲	30	
			▼	31	
			▲	32	
			▲	33	
			■	34	
■	35				
Services nat. de police	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse génétique contribue à rehausser la qualité du processus judiciaire. Les expertises judiciaires sont nécessaires pour accélérer le processus judiciaire et en réduire le coût. Besoin de dossiers dactyloscopiques et d'antécédents criminels précis et opportuns. Dans le cas des crimes majeurs, l'efficacité de l'intervention policière repose sur des renseignements de qualité supérieure. Les besoins en formation supérieure augmentent avec la complexité accrue des délits et des interventions policières. 	<ul style="list-style-type: none"> Des suspects ont été identifiés dans 20 % des cas et disculpés dans 17% des cas grâce à l'analyse génétique. 15 033 demandes d'expertise judiciaire ont été traitées dans un délai plus court. 27 millions de demandes de vérifications aux dossiers d'antécédents criminels; 5 400 criminels identifiés par leurs empreintes digitales. Satisfaction élevée des clients et partenaires concernant les renseignements criminels. 5 % des policiers canadiens ont suivi un cours du CCP. 	▲	39	
			▲	39	
			■	40	
			▲	41	
			■	42	
Maintien de la paix	<ul style="list-style-type: none"> Les demandes de services de police civile dans le cadre de missions de maintien de la paix sont à la hausse dans les zones de conflit à travers le monde. 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion fructueuse de la participation du Canada à 7 missions de maintien de la paix. 	▲	45	

▲ Attentes dépassées

■ Attentes respectées

▼ Attentes non respectées

Message du Ministre

Je suis heureux de présenter au Parlement le Rapport sur le rendement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour la période se terminant le 31 mars 2001. Ce rapport décrit les résultats accomplis par la Gendarmerie en regard des prévisions de l'exercice 2000-2001. Il constitue également un jalon sur le parcours entamé par la GRC pour devenir une organisation d'excellence de réputation internationale.

La GRC est un des éléments-clés du portefeuille du Solliciteur général, lequel comprend aussi le ministère du Solliciteur général, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organismes d'examen. Travaillant en étroite collaboration avec un large éventail de partenaires de la sécurité publique au pays et à l'étranger, ces organismes jouent un rôle essentiel dans l'appareil de justice pénale au chapitre de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et des libérations conditionnelles.

Je suis heureux d'annoncer que la GRC a réalisé des progrès constants au cours du dernier exercice afin d'aider le gouvernement à parvenir à son objectif prioritaire de préserver et d'améliorer la sécurité publique. La vitalité et la sécurité de nos communautés sont essentielles à la cohésion sociale et au maintien de la place privilégiée qu'occupe le Canada dans la nouvelle économie.

Assurer la sécurité des communautés et des citoyens requiert vigilance et action en vue de lutter contre les nouvelles formes de criminalité. En septembre 2000, les ministres de la Justice fédéral, provinciaux et territoriaux ont unanimement fait de la lutte au crime organisé la priorité nationale et dressé l'ébauche d'un plan d'action national de lutte contre le crime organisé.

Dans un monde de plus en plus interconnecté, la mondialisation et la technologie ont entraîné des bouleversements économiques et sociaux sans précédent. Ce nouvel horizon prometteur apporte aussi son lot de



défis en matière de sécurité publique, tandis que des groupes et des individus criminels n'hésitent pas à unir leurs efforts bien au-delà des frontières des pays. La GRC est à l'avant-garde de la collaboration policière au pays et à l'étranger et continue de veiller à ce que les partenaires de la sécurité publique travaillent ensemble de manière efficace et intégrée pour assurer la sécurité des Canadiens. En tant que gouvernement, nous continuons de miser sur de solides alliances permanentes avec les États-Unis, les Nations Unies et les pays du G-8 afin de faire avancer notre objectif commun que constitue la lutte au crime transnational.

La technologie joue un puissant rôle dans la lutte contre le crime organisé, comme en témoignent les nombreux

succès remportés par la Banque nationale de données génétiques depuis son entrée en service en juin 2000 à la Direction générale de la GRC, à Ottawa. Grâce à ce puissant outil, les policiers des quatre coins du pays peuvent maintenant relier différents lieux de crime à des criminels condamnés. En outre, la GRC continue d'investir dans la modernisation du Centre d'information de la police canadienne afin d'en améliorer l'accès et d'accélérer le partage de l'information entre les différentes autorités judiciaires.

L'approche adoptée par le gouvernement fédéral au chapitre de la criminalité est sévère, mais équilibrée : alliant répression et prévention, elle s'attaque aux comportements criminels tout en donnant la parole aux victimes. Le présent rapport regorge d'exemples des efforts et réalisations accomplis par les 20 000 membres et employés de la GRC pour soutenir cette approche intégrée visant à préserver la sécurité du Canada. Et je suis sûr que la GRC ne manquera pas d'accomplir d'autres progrès au cours de ce nouvel exercice.

Je vous invite à nous faire part de tout commentaire sur le présent rapport ou celui d'autres ministères, susceptible de nous aider à mieux satisfaire les besoins des Canadiens en matière de sécurité publique.

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Introduction du Commissaire

En 1873, le premier commissaire de la toute nouvelle Police à cheval du Nord-Ouest (PCN-O) envoyait son premier rapport annuel au Premier ministre du Canada de l'époque, Sir John A. Macdonald. Il y relatait les formidables débuts de notre organisation créée pour ramener la loi et l'ordre dans les territoires canadiens en effervescence de l'Ouest, au Nord du 49^e parallèle. Ce premier rapport exposait dans des termes profondément humains les défis auxquels faisait face la Police à cheval, mais aussi ses succès et ses combats.

Jusque dans les années 1960, les commissaires successifs de la GRC ont poursuivi cette tradition, transmettant des rapports annuels qui témoignent du développement de notre nation et de l'héritage d'une institution hors du commun.

Au fil du temps, ces rapports sont devenus des rapports ministériels sur le rendement (RMR) — déposés à l'automne de chaque année au Parlement. Récemment, la GRC s'est d'ailleurs méritée le prestigieux *Prix d'excellence* décerné par la Fondation canadienne pour la vérification intégrée et le Conseil du Trésor pour la poursuite de l'excellence dans les rapports publiés sur la performance. En acceptant ce prix à titre de nouveau commissaire de la GRC, cela m'a rappelé l'importance de poursuivre l'héritage de ceux qui nous ont précédés.

C'est donc là mon premier Rapport sur le rendement à titre de commissaire de la GRC. Et bien que j'étais en poste durant une partie seulement de l'exercice couvert par ce rapport, je suis fier de pouvoir partager avec vous nos succès et nos défis. Avant d'examiner en détail notre rendement au cours de l'exercice passé, j'aimerais vous livrer quelques précisions importantes sur le contexte organisationnel et opérationnel dans lequel ces résultats ont été obtenus, ainsi que quelques-unes de mes réflexions personnelles.

Notre environnement de travail est en pleine mutation, marqué par des changements démographiques, l'évolution des cultures, la transformation des valeurs, les progrès fulgurants de la technologie, la mondialisation de l'économie, mais aussi l'activité criminelle et terroriste transnationale. Pendant 128 années, la GRC n'a eu de cesse de fournir des services de police exemplaires; mais elle fait face aujourd'hui à des défis considérables. Nous devons prendre de formidables moyens pour accroître notre capacité à fournir de meilleurs programmes et services de police stratégiques, proactifs — mais aussi réactifs. Au cours du dernier exercice, nous nous sommes efforcés de moderniser notre gestion et de bâtir une organisation d'excellence dotée d'une culture d'habilitation, de réceptivité et de collaboration.

Mon **objectif organisationnel** est de faire de la GRC une organisation qui s'appuie sur le renseignement et dont les employés, guidés par des valeurs, partagent le même engagement à fournir des services administratifs et policiers de la plus haute qualité. Une organisation qui établit des ponts et travaille en



bonne intelligence avec ses homologues nationaux et étrangers de la collectivité policière. Nous nous efforcerons également d'être une organisation qui mesure le rendement de ses employés à l'aune d'un programme stratégique clairement défini, gage d'une imputabilité individuelle et collective dans tout ce que nous faisons. Ce sont là selon moi les quatre piliers sur lesquels doit reposer une organisation d'excellence — **le renseignement, les valeurs, l'établissement de ponts et l'imputabilité.**

Pour concrétiser cette vision, nous avons revu notre cadre de travail stratégique et entrepris un changement dans la structure et les pratiques de gestion. Nous rendrons compte plus en détail de nos réalisations dans le Rapport de rendement de la GRC pour l'exercice 2001-2002. Cependant,

j'aimerais souligner que le présent rapport marque une étape transitoire importante vers l'atteinte de notre objectif organisationnel.

Nous avons également un **objectif opérationnel** — celui d'assurer la **sécurité des foyers et des collectivités** pour tous les Canadiens. Notre organisation est déterminée à harmoniser ses stratégies pour satisfaire cet objectif global.

Au cours des trois à cinq prochaines années, nous concentrons nos activités sur cinq priorités stratégiques : **le crime organisé, la jeunesse, les services de police internationaux et le maintien de la paix, la justice alternative et les services de police intégrés.**

Ces priorités ne sont pas nouvelles, mais traduisent un recentrage stratégique autour des activités essentielles pour atteindre notre objectif opérationnel. Ainsi, le concept de *services de police intégrés* suppose un effort plus concerté pour travailler en partenariat et réorienter les ressources policières et d'application de la loi chaque jour et à tous les niveaux. Du petit détachement isolé à l'extrême nord du pays aux détachements importants des grandes villes, ainsi que par la collaboration nationale et internationale, nous continuerons de favoriser et de promouvoir la convergence des priorités et des stratégies policières.

Comme en témoigne ce rapport, l'exercice qui s'est écoulé marque une étape charnière entre la distance parcourue et celle qu'il reste à parcourir vers l'objectif ultime que constitue l'excellence. Une étape que nous n'aurions pu franchir sans les efforts exceptionnels de nos 20 000 employés et — en cette Année internationale des volontaires — plus de 75 000 bénévoles. Je doute que nous aurions pu aller si loin et si vite sans ces femmes et ces hommes qui donnent si généreusement de leur temps et de leur énergie.

Au moment où nous soulignons nos réalisations et nous apprêtons à poursuivre notre héritage, nous réaffirmons notre engagement à servir les Canadiens et à refléter les valeurs qui sont les leurs.

Le Commissaire G. Zaccardelli

Aperçu de la GRC

Pages Web d'intérêt

Conformément à l'initiative Gouvernement en direct (GED), on peut maintenant accéder à une mine d'informations sur la GRC à partir d'Internet.

Pour un aperçu sur :

- son mandat, sa mission et sa vision
- la description de ses secteurs d'activité
- sa structure organisationnelle
- les principales lois fédérales appliquées et ententes relevant de la GRC
- son niveau cadre de travail stratégique
- son énoncé directionnel

visitez son site Web à : www.grc.ca/dpr/performance01f.htm

Autres sites Internet recommandés :

GRC :	www.grc.ca
Services de police communautaires de la GRC :	www.rcmp-ccaps.com
Site d'apprentissage de la GRC :	www.rcmp-learning.org
Ministère du Solliciteur général du Canada :	www.sgc.gc.ca
Service canadien du renseignement de sécurité :	www.csis-scrs.gc.ca
Service correctionnel du Canada :	www.csc-scc.gc.ca
Commission nationale des libérations conditionnelles :	www.npb-cnlc.gc.ca
Commission des plaintes du public contre la GRC :	www.cpc-cpp.gc.ca
Comité externe d'examen de la GRC :	www.erc-cee.gc.ca
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :	www.tbs-sct.gc.ca

Le présent rapport est organisé de manière à fournir des renseignements sur le rendement de chacun de nos secteurs d'activité au cours de l'exercice 2000-2001. Avant de passer aux réalisations proprement dites, voici un aperçu de notre orientation pour l'avenir et des facteurs environnementaux et aspects qui influent sur notre rendement aujourd'hui.

LA GRC EN TRANSITION

Le rapport sur le rendement de l'exercice 2000-2001 commence à refléter certains importants changements intervenus à la GRC sous l'impulsion du nouveau Commissaire (en poste depuis août 2000). Ce dernier a en effet lancé à son organisation le défi de devenir une « organisation d'excellence ». Le rendement de la GRC au regard de ce défi ne sera mesuré que dans le prochain rapport de rendement pour l'exercice 2001-2002. Cependant, nous livrons dans cette section du rapport et dans d'autres des exemples de cette transition amorcée.

Notre organisation a récemment revu les éléments stratégiques de son objectif opérationnel que constitue **la sécurité des foyers et des collectivités** pour tous les Canadiens. Un cadre stratégique a été élaboré, puis approuvé par la haute direction de la GRC en novembre 2000.

Le cadre stratégique sert de plan de route pour parvenir à l'objectif que constitue **la sécurité des foyers et des collectivités**. Il comprend :

- le but stratégique;
- des priorités stratégiques;
- des objectifs stratégiques (fonctions essentielles);
- des stratégies de gestion.

Chacun de ces éléments du cadre stratégique est mis en relief ci-dessous. Dans le rapport sur le prochain exercice, nous rendrons compte du rendement de la GRC au regard de ce cadre stratégique. L'information qui suit sert donc à préparer le terrain et à mettre en contexte les éléments de rendement qui suivent.

Priorités stratégiques

En tant que service de police national du Canada, notre objectif premier est d'assurer la sécurité des Canadiens. Notre équipe de gestion a convenu que pour l'heure le meilleur moyen de faire baisser le baromètre du crime consiste à se concentrer sur les 5 grandes priorités stratégiques suivantes :

- **le crime organisé**

Le potentiel criminel ou les effets pervers de la mondialisation et de la technologie appellent à la vigilance. Nous continuerons d'y opposer une approche de longue haleine, multidisciplinaire et intégrée en misant sur les renseignements, les enquêtes et la répression pour démanteler les éléments insidieux des principales forces criminelles d'aujourd'hui.

- **La jeunesse**

Elle est l'avenir du Canada, mais comporte également l'élément criminel potentiel de demain. Notre stratégie jeunesse en est une préventive qui consiste à s'attaquer aux causes profondes de la criminalité chez les jeunes et à conclure des partenariats avec les communautés afin de promouvoir l'éducation proactive et des modèles positifs pour les jeunes.

- **La justice alternative**

Dans le souci d'alléger le fardeau du système actuel, nous développerons et appuierons la justice réparatrice et d'autres options qui sont de plus en plus reconnues dans le monde comme des solutions de rechange viables au système de justice pénale traditionnel. Il s'agit de trouver des solutions qui réduisent la récidive, tiennent compte des victimes et atténuent la pression sur un appareil de justice débordé.

- **Services de police internationaux (maintien de la paix)**

Travailler avec les forces de police civiles en vue d'améliorer les opérations policières et d'aider les pays à rebâtir leurs fonctions policières. Nous travaillerons à la construction d'infrastructures civiles et démocratiques, à prévenir l'exportation d'activités criminelles vers le Canada, et à étudier les cultures étrangères pour mieux comprendre les communautés culturelles qui composent la mosaïque canadienne.

- **Services de police intégrés**

Promouvoir les partenariats en vue d'accroître les ressources et de partager les priorités en matière de lutte criminelle. Nous jouerons un rôle d'avant-garde dans l'élaboration et l'utilisation d'outils et techniques de renseignements et d'enquête, afin de gérer les enjeux transnationaux et d'assurer un maintien de l'ordre transparent au Canada et à l'étranger.

Objectifs stratégiques

Le meilleur moyen de réaliser les priorités stratégiques que nous nous sommes fixées consiste à poursuivre notre engagement à améliorer nos fonctions essentielles — c'est-à-dire nos objectifs stratégiques que sont :

- **La prévention et l'éducation**

Fournir aux citoyens l'information et les outils dont ils ont besoin pour éviter d'être victimisés et les dissuader de se livrer eux-mêmes à des activités criminelles.

- **Les renseignements**

Pour pouvoir déjouer et répondre aux menaces qui pèsent sur notre société, la GRC et ses partenaires policiers et d'exécution de la loi ont besoin de renseignements exacts et opportuns sur les activités, les individus et les groupes criminels.

- **Les enquêtes**

Toutes les activités visant à établir les faits concernant des infractions au *Code criminel* et autres.

- **L'application de la loi**

Les actions prises pour répondre aux infractions au *Code criminel* et autres.

- **La protection**

Fournir aux dignitaires canadiens et étrangers des services de sécurité et de protection.

Stratégie de gestion

Les stratégies de gestion de la GRC renvoient à l'ensemble des méthodes et moyens mis en oeuvre pour réaliser nos priorités/objectifs stratégiques. Elles comprennent : l'amélioration des communications internes et externes, la mise en oeuvre de la fonction moderne de contrôleur, l'amélioration de la technologie, la réduction des obstacles à l'embauche, la formation pertinente du personnel, ainsi que la mise en oeuvre de la gestion du rendement.

Pour bâtir une organisation d'excellence guidée par une vision stratégique, nous nous appuyons sur les principes directeurs suivants :

- **Le renseignement**

Nous avons besoin de connaissances valides pour assurer nos fonctions policières et la gestion quotidienne de nos activités. Le renseignement nous permet d'asseoir nos activités sur des renseignements fiables, cruciaux et à jour venant de l'organisation elle-même et de l'extérieur et ce, des premières lignes à la scène internationale.

- **Les valeurs**

Nos valeurs doivent refléter celles de la société canadienne. Notre attitude organisationnelle et individuelle doit toujours être empreinte d'intégrité, d'honnêteté, de professionnalisme, de compassion, de respect et d'imputabilité.

- **L'établissement de ponts**

Si nous voulons atteindre nos objectifs organisationnels, nous devons établir des ponts avec nos collègues, nos partenaires, d'autres organismes gouvernementaux et les communautés que nous servons. Nous devons travailler en étroite collaboration avec nos partenaires nationaux et étrangers tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la collectivité policière.

- **L'imputabilité**

En plus de répondre de nos décisions et de nos actions à l'interne, nous devons également en rendre compte au Solliciteur général, au gouvernement du Canada et au Parlement. Nous sommes aussi imputables en vertu du *Code criminel* de nos opérations et enquêtes criminelles. Comme l'imputabilité repose sur une compréhension des attentes, il est indispensable d'établir une communication franche et ouverte. La clarté et la transparence sont cruciales, surtout si l'on veut mériter la confiance des Canadiens.

La GRC est en transition — une transition vers **une organisation d'excellence guidée par une vision stratégique**.

Les renseignements qui suivent mettent l'accent sur le présent. Ils éclairent le contexte dans lequel évolue actuellement la GRC et les facteurs qui ont influé sur sa capacité à répondre aux attentes en matière de rendement au cours de l'exercice passé.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

La GRC joue plusieurs rôles dans un environnement complexe où elle doit satisfaire un large éventail de clients et partenaires :

- **Un rôle de chef de file national** — conclure des partenariats policiers pour lutter contre le crime organisé.
- **Un rôle dans la prévention et la réduction du crime et de la victimisation** — assurer la sécurité des foyers et des collectivités, une condition préalable à la cohésion et à l'union sociales.
- **Un rôle de collaboration et de coordination** — travailler avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux chargés d'appliquer les lois fédérales.
- **Un rôle d'intégration** — partager les outils d'enquête et l'information avec des organismes canadiens d'application de la loi, principalement par le biais des Services nationaux de police.
- **Une envergure et une présence internationales** — représenter les valeurs et la collectivité policière canadiennes sur la scène internationale.
- **Un rôle dans la construction de l'unité nationale et la culture canadienne** — en appuyant les activités et événements communautaires comme le *Voyage of Rediscovery du St-Roch II* en juillet 2000.

La GRC **participe** également à un certain nombre d'initiatives horizontales au sein du Portefeuille du Solliciteur général du Canada ainsi qu'à plusieurs initiatives gouvernementales, notamment :

- la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime — Nous avons élaboré la stratégie de promotion de **la sécurité dans les foyers et dans les rues** en collaboration avec Justice Canada et le Solliciteur général du Canada, dans un rôle principal conjoint;
- la Stratégie canadienne antidrogue — Nous avons contribué aux stratégies de réduction de la demande et de l'approvisionnement en collaboration avec Santé Canada;
- la Justice applicable aux Autochtones / Justice réparatrice — Nous avons poursuivi notre participation active à l'initiative dirigée par Justice Canada.
- Le maintien de la paix : sous la direction du MAECI et grâce au financement de l'ACDI, nous avons de nouveau géré la participation du gouvernement aux missions internationales de police civile.

ASPECTS À PRENDRE EN COMPTE – mise en contexte des résultats

Voici quelques-uns des facteurs qui influent sur les activités quotidiennes des plus de 20 000 employés de la GRC qui travaillent sans relâche pour assurer la **sécurité des foyers et des collectivités**, ainsi que sur notre capacité à dégager des résultats pour tous les niveaux de l'effort opérationnel.

- La **criminalité n'est qu'un des indicateurs** de la santé et de la sécurité publiques, et nombre des solutions pour réduire et prévenir le crime se situent généralement à l'extérieur du système traditionnel de justice pénale — dans des initiatives de développement social et des stratégies pour le mieux-être communautaire et autres.
- La **sécurité publique** est façonnée par toute une **gamme de facteurs**, et non pas uniquement par le crime, et renvoie à notre qualité de vie. Ces facteurs englobent notamment le vieillissement de la population canadienne (qui fait diminuer le nombre de jeunes susceptibles de commettre des crimes), l'amélioration des conditions économiques (qui élimine souvent l'incitatif à commettre des crimes), la scolarité accrue et les taux d'emploi plus élevés, la mondialisation, etc.
- Parce que la criminalité est un indicateur des problèmes sociaux plus vastes, les **policiers accomplissent leur travail en partenariat** avec de nombreux autres intervenants qui contribuent à régler les problèmes communs et à réduire la criminalité. Nos partenaires englobent : les Canadiens de tous les milieux, les organismes d'application de la loi canadiens, des ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales, le secteur privé et les organisations communautaires et non gouvernementales.
- Parce que les **réalisations en matière de rendement sont partagées avec d'autres**, il n'est pas toujours possible de cerner le rôle précis qu'un partenaire particulier a joué dans la réduction du crime et de la victimisation. Le tableau du rendement présente donc souvent des distorsions — les réussites et les lacunes sont partagées.
- Il est difficile **d'établir des objectifs de rendement annuels pour chaque partenaire**. Les réussites doivent donc être interprétées en fonction des tendances statistiques pluriannuelles et examinées à la lumière de **certains rôles clés** de la GRC qui est à la fois :
 - « **gardienne** » du système de justice pénale; c'est avec elle que la plupart des gens ont leur premier

contact, en tant que victimes, témoins ou contrevenants;

- **partenaire** de la stratégie visant à réduire les motivations de s'adonner au crime;
- **chef de file** dans la dissuasion du crime par l'application de la loi;
- **partenaire important** dans l'élaboration de stratégies de prévention visant à réduire les possibilités de crime.
- Le **rôle de la police dans la société évoluée**, en partie en raison des demandes accrues du public à son égard, notamment :
 - le besoin réel ou perçu en vue d'obtenir des services de police traditionnels et réactifs est à la hausse, malgré la baisse des taux de criminalité;
 - la demande en vue d'obtenir des services nouveaux est également à la hausse, compte tenu de la complexité accrue des délits ou de leur nouveauté, comme la criminalité sur Internet;
 - l'élargissement des responsabilités et de la participation à la résolution de nombreux problèmes non liés à la criminalité.
- Il est également important de souligner que les hausses ou les baisses dans les chiffres officiels de la criminalité **ne reflètent pas nécessairement la vraie nature du rendement** policier. Il se peut par exemple qu'une hausse des taux de criminalité traduise simplement une hausse des cas signalés par une population qui a confiance en sa police.
- Cependant, pour satisfaire les demandes du public et des médias, on continue de fournir certaines **mesures du rendement de la police et données statistiques traditionnelles** à l'égard de ce qui suit :
 - les taux de criminalité (le nombre de crimes par 100 000 habitants, ce qui nous permet de comparer les résultats entre compétences de tailles différentes);
 - les taux d'affaires classées (le pourcentage de crimes élucidés et non élucidés).¹

Dans la communication de notre rendement au public, nous nous **efforçons continuellement d'améliorer nos méthodes de rapport**; cependant, s'agissant d'un processus continu, il est impossible de rendre compte d'un progrès majeur dans un rapport de rendement particulier.

FACTEURS QUI INFLUENT SUR LE RENDEMENT

Le rendement de la GRC pour l'exercice 2000-2001 a été influencé par de nombreux facteurs internes et externes qui ont marqué l'exercice du maintien de l'ordre durant cette période.

Facteurs externes

- **Les facteurs de déstabilisation**
Des pressions mondiales influent sur la stabilité des régions, des pays et de continents entiers. Les missions de consolidation de la paix augmentent en nombre et en

complexité, exigent davantage de personnel civil et mettant à l'épreuve la capacité des organisations gouvernementales et non gouvernementales à rétablir les institutions essentielles. L'an dernier, le Canada a presque doublé son effectif policier en mission à l'étranger.

- **Un monde branché**

La nouvelle économie mondiale se caractérise par la libéralisation des échanges commerciaux, l'internationalisation des institutions financières, la mondialisation du système financier, la participation directe des consomma-

teurs et la rationalisation et l'uniformisation des politiques économiques et de réglementation. L'intégration économique accroît la perméabilité des frontières et se traduit par un marché mondial et une infrastructure commerciale favorisant la circulation de marchandises légales et illégales.

- **Les questions éthiques**

Les implications juridiques et éthiques, notamment en ce qui concerne la vie privée, des avancées scientifiques en matière de génétique, d'utilisation de cellules ou d'embryons humains, etc., ne sont pas encore entièrement connues, comprises et débattues publiquement.

- **Les défis technologiques**

Les progrès technologiques, l'internationalisation de l'activité bancaire et l'accès direct des consommateurs sont autant de possibilités pour la criminalité en col blanc, le terrorisme économique et l'intégration d'institutions financières dirigées par des criminels. Partout dans le monde, des incidents révèlent la vulnérabilité des entreprises et des consommateurs face aux attaques les plus simples.

La technologie de pointe est accessible à divers groupes, organisations et particuliers dont on ne connaît pas nécessairement l'idéologie, les motivations, l'éthique, l'emplacement ou le discernement. Grâce au sans-fil, il est maintenant possible de communiquer partout, même dans les endroits auparavant inaccessibles, ce qui donne lieu à des abus, à la manipulation et à l'exploitation.

- **Le glissement des rapports de force**

Nous assistons à des changements croissants au chapitre du pouvoir politique — un pouvoir qui de national devient supranational et infranational. Le pouvoir passe aussi aux mains d'organisations non gouvernementales, d'entreprises multinationales et d'associations internationales qui mènent un travail efficace au-delà des frontières nationales. Les villes-États qui détiennent un certain pouvoir économique et politique veulent accroître leur influence et mettent à l'épreuve les rapports traditionnels au sein des gouvernements, de même qu'entre les institutions fédérales et les gouvernements.

- **La confiance du public**

La confiance du public envers le gouvernement et ses institutions démocratiques traditionnelles s'est graduellement érodée, comme en témoigne la défiance accrue de l'autorité. Résultat, les comportements visant à mettre au défi les décideurs, comme les manifestations contre la mondialisation, sont de plus en plus nombreux. Les Canadiens se disent méfiants face à leurs élus et aux institutions publiques, et ils s'inquiètent du fléchissement des normes d'éthique commerciale. Ils sont plus portés à remettre l'autorité en question et à réagir par des modes d'action politique non traditionnels.

- **La sécurité en Amérique du Nord et dans le monde**

Les rencontres internationales sont plus nombreuses que jamais au Canada, et les élus voyagent de plus en plus à l'étranger, ce qui exige des programmes de sécurité rigoureux. Par ailleurs, ces rencontres attirent comme des aimants les manifestants qui y voient un point de ralliement pour une foule de causes.

L'intégration nord-américaine présente des défis pour le Canada, notamment au chapitre de l'intégration économique croissante, de l'environnement, de la défense du territoire et des frontières. La criminalité, la sécurité et la perméabilité des frontières sont les questions qui suscitent le plus de tensions en Amérique du Nord. La sécurité intérieure figure au premier rang des priorités du gouvernement et du congrès républicains américains.

Le terrorisme continue de poser une menace pour l'ensemble de l'Amérique du Nord. Tandis que le nombre d'incidents terroristes dans le monde a globalement baissé depuis les années 1980, les taux de pertes et la proportion de ceux commis sur le continent nord-américain ont augmenté. En outre, le caractère imprévisible des terroristes est particulièrement troublant, notamment leur acharnement à frapper les esprits en provoquant des scènes de destruction massive.

- **La transformation du Canada**

- Depuis 1996, le taux d'immigration dépasse celui des naissances. De tous les grands pays industrialisés, le Canada est celui qui compte le pourcentage le plus élevé de ressortissants étrangers. La diversité est plus visible dans les villes canadiennes, plus des trois-quarts des immigrants élisant domicile dans les grands centres urbains.
- Plus de 70 % des Canadiens vivent en région urbaine -- la population du Canada vieillit : en 1999, on estimait à plus de 3,8 millions les personnes âgées de plus de 65 ans -- les personnes âgées sont celles qui craignent le plus le crime; elles ont des besoins distincts et nécessitent des services spécialisés.
- La pauvreté est plus concentrée dans les centres urbains (hausse de 33,8 % de 1990 à 1995). Les quartiers les plus pauvres se sont étendus et ont vu leur population s'accroître. La pauvreté chez les enfants s'est accrue de 50 % depuis dix ans.
- La population autochtone rajeunit sans cesse, mais souffre d'analphabétisme et de taux de suicide et de chômage six à huit fois supérieurs à la moyenne nationale. Les communautés autochtones sont souvent isolées, peu éduquées, moins bien équipées pour participer à la nouvelle économie du savoir, plus pauvres et moins en santé que le reste de la population canadienne.
- Des alternatives comme la justice réparatrice gagnent en popularité au pays et à l'étranger. Elles visent à réduire la récidive, à accroître l'efficacité et à désengorger les systèmes de justice traditionnels.
- De 1991 à 1996, le nombre d'agents de sécurité privée s'est accru de 49 %; en 1996, ils étaient plus nombreux que les agents de la paix, soit 82 010 contre 57 090.

- **Les crimes**

Au pays, le nombre de crimes signalés à la police a chuté pour la huitième année consécutive en 1999, pour atteindre son niveau le plus bas en 20 ans. Si les crimes de violence ont diminué, ils demeurent encore 5 % plus élevés qu'il y a dix ans. La criminalité juvénile a baissé de 7 %, mais les crimes de violence causés par des jeunes sont 40 % plus nombreux qu'il y a dix ans.

Les groupes criminels ne se laissent pas arrêter par les frontières et les cultures. Ils utilisent avec habileté la technologie et les communications et forment des « alliances d'opportunité » avec des organisations qui partagent le même but, mais des intérêts différents. Les organismes d'application de la loi — traditionnellement hiérarchisés, territoriaux et opaques — doivent faire preuve d'ouverture en acceptant de partager l'information, en formant des partenariats et en adoptant de nouvelles méthodes de travail.

Les régions urbaines affichent un taux de crime contre la propriété plus élevé; de manière plus générale, le taux de criminalité semble être à la hausse dans les villes de l'Ouest et à la baisse dans le reste du pays.

Le crime et la justice pénale prennent une dimension transnationale et figurent à l'ordre du jour des instances internationales comme des problèmes horizontaux critiques. Les tribunes visant à encourager et à faciliter la justice et l'application coopérative de la loi se multiplient, soulignant l'importance d'établir des liens internationaux et de recueillir et partager les renseignements d'intérêt commun.

Facteurs internes

Un certain nombre de facteurs propres à notre environnement interne ont aussi une incidence, positive ou négative, sur notre rendement :

- Les enjeux horizontaux — c'est-à-dire menés à l'échelle de l'administration fédérale ou du portefeuille du Solliciteur général — exigent notre participation.
- Le pilotage de la mise en oeuvre de la fonction moderne de contrôleur — en mettant particulièrement l'accent sur le leadership, la responsabilisation et la

gérance à l'appui d'un cadre de gestion favorisant une meilleure prise des décisions concernant les programmes et les services de police.

- La disponibilité du financement de l'intégrité des programmes — pour lutter contre le crime organisé, financer la portion fédérale des postes supplémentaires dans la police contractuelle, les missions de protection, les besoins pressants en matière de radio-communication et la structure organisationnelle.
- Les répercussions des limites du financement futur en vue de l'intégration des systèmes de rapports sur les statistiques policières.
- La poursuite des préparatifs en vue du prochain examen du coût de base des contrats en 2002.
- La nomination d'un employé civil au poste de dirigeant principal des Ressources humaines pour diriger la stratégie de modernisation des systèmes et pratiques de ressources humaines à la GRC.
- Le recrutement et la formation de cadets, dont des agents d'autres corps policiers au pays, pour répondre à l'accroissement de la demande de services.
- La participation à l'Initiative de justice réparatrice — une solution de rechange à l'approche « rétributive » traditionnelle utilisée par la justice pour juger les contrevenants et déterminer les peines à infliger.
- Les nouvelles dispositions législatives — la police oeuvre dans un environnement complexe et doit adapter ses opérations en vue de satisfaire aux exigences des jugements de la Cour suprême, en ce qui a trait notamment à la preuve, aux techniques policières et à la prestation de services de police dans certaines communautés.

Voilà donc la toile de fond de notre rapport sur le rendement de l'exercice 2000-2001 : un environnement policier complexe, une lourde demande de la part des citoyens et des partenaires, et la transformation du maintien de l'ordre. Il importe d'examiner les détails de notre rendement (dans les sections qui suivent) à la lumière du nouveau contexte de rendement de la GRC, ainsi que des facteurs qui influent sur les activités que nous menons en faveur des citoyens de notre pays avec l'aide des innombrables intervenants et partenaires qui nous aident à assurer la paix, l'ordre et la bonne gouvernance.

Renseignements financiers

Intrants des ressources du secteurs d'activité, 2000-2001

Ressources financières (Dépenses brutes totales) :

Dépense prévues (Partie II du Budget)	2 459 800 000 \$
Autorisations totales	2 392 300 000 \$
Dépenses réelles	2 325 100 000 \$

Ressources humaines (ETP réels utilisés) :

Membres réguliers, civils et gendarmes spéciaux	16 938
Employés de la fonction publique	3 504
Total	20 442

Nota : Pour obtenir une explication des termes employés dans ce tableau, veuillez consulter l'introduction aux tableaux financiers. «ETP» est l'abréviation d'«équivalent temps plein». Les chiffres reproduits ici correspondent aux ETP cumulatifs réellement utilisés plutôt qu'au nombre d'ETP «autorisés».

Réalisations en matière de rendement par secteur d'activité

Résultats stratégiques

Les attentes en matière de rendement pour 2000-2001 sont résumées dans le tableau des Résultats stratégiques de l'exercice 2000-2001 ci-dessous.

Ce tableau présente nos cinq priorités stratégiques (colonne de gauche) énoncées dans le nouveau cadre stratégique, conformément à la révision et au recentrage des priorités énoncées dans le Rapport sur les plans et priorités (RPP) 2000-2001 qui a guidé la GRC l'an dernier. Elles seront officialisées dans la version 2002-2003 du RPP.

Ces priorités stratégiques constituent d'importantes balises qui éclairent les activités de nos différents secteurs d'activité (colonne du centre).

Les indicateurs de rendement connexes (colonne de droite) sont définis et détaillés — en fonction de nos réalisations en matière de rendement — dans le reste du document.

Tableau des résultats stratégiques de l'exercice 2000-2001

La Gendarmerie royale du Canada s'est engagée à :		
Priorités		qui se manifeste par : page
Crime organisé	Police fédérale	1 une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé 18
		2 une contribution à la réduction de la contrebande et à la distribution des marchandises de contrebande 19
		3 une contribution à la réduction de la contrebande de migrants 20
		4 une contribution à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites ... 21
		5 une contribution à la réduction des délits économiques 22
		6 l'application efficace d'autres lois fédérales 23
		7 l'amélioration de la qualité des renseignements criminels 24
		8 l'accroissement de l'efficacité des services de protection et de sécurité des dignitaires canadiens et étrangers 25
		9 l'efficacité des liaisons internationales et de l'activité outremer 26
Services de police internationaux (maintien de la paix)	Police contractuelle	10 une contribution à la baisse du taux de criminalité global 29
		11 une contribution à la réduction du taux de crimes contre les biens 30
		12 une contribution à l'augmentation de la sécurité routière 31
		13 une réduction des plaintes du public justifiées 32
		14 une satisfaction accrue des clients et des partenaires 33
		15 une contribution à la baisse des crimes de violence 34
		16 une contribution à la baisse de la criminalité juvénile 35
		17 une contribution au sentiment accru de sécurité de la population 36
Justice alternative	Police contractuelle	18 des méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones qui font état de leur culture 37
Services de police intégrés	Services nat. de police	19 l'accès accru par les clients à un service amélioré des laboratoires judiciaires 39
		20 l'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et d'enregistrement d'armes à feu 40
		21 le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels 41
		22 l'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et de bibliothèque 42
Maintien de la paix	Maintien de la paix	23 l'offre de services de police civile opportuns et rentables à l'appui des missions de maintien de la paix 45
		24 le rehaussement de la réputation internationale du Canada 46

Services de police fédérale

Services de police fédérale

La GRC étant le service de police du Canada, le secteur d'activité de la police fédérale est au cœur de son mandat national. Les services de police fédérale participent à l'objectif commun de *la sécurité des foyers et des collectivités* en maintenant l'ordre dans nos rues et aux frontières de notre pays.

Nous nous sommes engagés à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police fédérale de qualité afin d'assurer la stabilité et la prospérité de l'économie et à protéger l'économie canadienne contre les organisations criminelles dans des domaines qui touchent rarement directement de nombreux Canadiens (par ex. la criminalité des entreprises, les fraudes par télémarketing, la manipulation du marché boursier ou le crime dans le cyberspace).

Les services de police fédérale fournis s'appuient sur des principes de police communautaire comme le travail d'équipe et la conclusion de partenariats avec les communautés que nous servons.

La Police fédérale s'est donnée pour priorité de protéger les Canadiens contre le crime organisé, ce qui constitue tout un défi quand on sait que :

- les groupes du crime organisé opèrent discrètement dans les communautés et, de ce fait, risquent peu d'être détectés;
- leur modus operandi fait qu'il est difficile de déterminer leur taille, leur portée et leurs répercussions sur l'économie et les citoyens canadiens;
- il est difficile d'évaluer l'effet de nos efforts en vue de perturber ou de démanteler le crime organisé

Afin de relever ces défis, la Direction des services fédéraux :

- vient de mettre sur pied un Centre de décision consacré au crime organisé dont le mandat est de définir, de contrôler et de partager les connaissances avec nos partenaires;
- veillera à ce que les mesures visant à lutter contre le crime organisé satisfassent aux objectifs de rendement et qu'un cadre de responsabilisation dûment structuré soit en place.

L'objectif est le suivant :

- aller de l'avant avec les mesures visant à lutter contre le crime organisé pour permettre à la GRC et à ses partenaires de faire le lien entre les divers domaines de l'activité criminelle et certaines organisations, et accroître l'efficacité des efforts policiers visant à perturber et à démanteler les groupes du crime organisé.

Les résultats à court terme englobent :

- le respect par le public du droit pénal;
- l'un des dérivés appréciés est souvent une augmentation des avantages financiers pour le gouvernement. Ces avantages sont souvent proportionnels aux sommes investies dans l'application de la loi.



Services de police fédérale

Objectif stratégique :

La sécurité des foyers et des collectivités

Priorités stratégiques :

*le crime organisé
la jeunesse
les services de police internationaux
la justice alternative
les services de police intégrés*

Les effets à moyen terme englobent :

- la réduction des coûts dans des domaines connexes comme les soins de santé (par ex. pour le traitement des toxicomanies);
- la baisse du coût des biens et services qui étaient autrement « taxés » par le crime organisé.

Parmi les résultats plus vastes figurent :

- un climat d'investissement plus sécuritaire et une économie plus forte;
- le plus grand respect des Canadiens pour la loi;
- le sentiment accru de sécurité des Canadiens

Considérés dans leur ensemble, nos stratégies et les résultats recherchés correspondent à ceux définis dans la priorité du Solliciteur général du Canada en matière de sécurité publique et contribuent au Plan d'action national sur le crime organisé.

Nous avons recours à plusieurs stratégies clés pour lutter contre le crime organisé, c'est-à-dire que nous concentrons nos efforts à la fois sur :

- les activités illégales (biens et services illicites);
- les personnes (les criminels et leurs organisations).

Pour mettre en oeuvre ces stratégies, il faut pouvoir compter sur un large éventail de partenariats et d'outils connexes entièrement consacrés à la poursuite de cet

objectif commun que constitue la lutte au crime organisé, en insistant particulièrement sur les engagements stratégiques pris à l'égard des Canadiens. Par conséquent, tout en continuant de cibler les activités illégales, nous nous concentrons aussi maintenant sur les échelons supérieurs du crime organisé (appelé « ciblage vers le haut ») et sur les réseaux du crime organisé eux-mêmes. Cette stratégie est essentielle si l'on veut perturber les activités des groupes du crime organisé en vue de démanteler ces derniers.

Le ciblage des échelons supérieurs est toutefois un exercice de longue haleine, pluriannuel, plutôt qu'un projet portant sur un cas précis. Ce genre de ciblage nécessite des partenariats policiers exceptionnels, l'engagement à long terme de ressources importantes de la part de plusieurs secteurs de compétence, ainsi que du personnel policier spécialement formé.

En ciblant les échelons supérieurs du crime organisé, on s'assure de transmettre un message clair, à savoir que le crime organisé n'est pas à l'abri de la loi et ne sera pas toléré dans la société canadienne.

Services de police fédérale Intrants des ressources du secteur d'activité, 2000-2001

Ressources financières (Dépenses brutes totales)	
Dépenses prévues (Partie II du Budget)	623 200 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	638 200 000 \$
Dépenses réelles	611 500 000 \$
 Ressources humaines	
ETP réels utilisés : (24,5 % du total des ETP)	5 012

Une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé

Problème :

La plupart des crimes sont motivés par l'appât du gain, et à moins d'être privés de leurs biens, les criminels continueront de se livrer à leurs activités, en particulier sous forme de crime organisé. On estime qu'entre 5 et 17 milliards de dollars sont recyclés chaque année au Canada.

Stratégies/Attentes :

- priver le crime organisé des produits de ses activités criminelles en identifiant, en retraçant et en bloquant les biens des criminels de sorte qu'ils puissent être confisqués par les tribunaux au profit du gouvernement fédéral;
- mener des enquêtes et poursuivre les contrevenants par l'entremise d'équipes multidisciplinaires constituées avec nos partenaires clés au sein de 13 unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC) et groupes des produits de la criminalité (GPC) satellites répartis dans des endroits stratégiques aux quatre coins du pays;
- participer avec nos partenaires à la révision de la Loi et du Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité;
- par l'entremise du Groupe d'action financière internationale (GAFI), travailler avec nos partenaires nationaux et étrangers à l'élargissement des politiques destinées à combattre le blanchiment d'argent partout dans le monde;
- améliorer sans cesse nos connaissances par l'entremise de programmes de formation dynamiques et le maintien d'outils d'information en ligne par le Web.

Partenaires :

SGC, Justice Canada, ADRC, ministère des Finances, FinTRAC, FAMD, DGBIS, secteur privé (p. ex. l'Association des banquiers canadiens) et les services de police municipaux, provinciaux et étrangers.

Extrants :²

- saisies s'élevant à 23,6 millions de dollars par les MPC et groupes satellites;
- recettes de 10,7 millions de dollars;
- amendes imposées s'élevant à 353 433 \$;
- renvois de 55 millions de dollars pour les enquêtes confiées à d'autres organismes d'application de la loi et à l'ADRC;
- accusations portées contre 544 personnes et 10 entreprises.

Indicateurs de rendement :

- la désorganisation des groupes criminels par le dépôt d'accusations criminelles et la confiscation de biens;
- les tendances dans la valeur des biens saisis.

Résultats :

- nos activités ont pour résultat immédiat de priver les criminels d'une partie des produits de leurs activités criminelles en saisissant leurs biens et en remettant le produit de leur vente au gouvernement canadien;
- à moyen terme, on prévoit l'évaluation par nos partenaires (ADRC) des fraudes fiscales commises par des éléments criminels et le recouvrement des sommes dues, réduisant ainsi encore davantage leur capacité à jouir des produits de leurs activités criminelles;
- les résultats à plus long terme consistent à rendre moins attrayante la perpétration de crimes et, donc, à créer une brèche dans le crime organisé et à réduire son effet nuisible sur la société canadienne.

Améliorations prévues :

- élargissement des mesures visant à réduire les coûts liés à l'obligation juridique de communiquer les éléments de preuve à la partie adverse;
- amélioration du système d'évaluation en vue de reconnaître les répercussions du crime organisé sur la sécurité des communautés et les initiatives intégrées pour le contrôle des produits de la criminalité, ainsi que de mettre en lumière les répercussions économiques dans leur ensemble;
- amélioration de notre capacité à rendre compte au gouvernement en uniformisant notre méthode de sélection et de priorisation des dossiers et en établissant des rapports d'étape et finaux sur les cas;
- élaboration d'un cadre de responsabilisation et d'évaluation du rendement avec nos partenaires en ce qui concerne nos responsabilités au chapitre de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* révisée;
- élaboration d'un plan pour la gestion du Programme des produits de la criminalité.

Les services de police intégrés privent le crime d'une partie de ses ressources

En mars 2001, le service de police régional de Niagara a arrêté deux individus pour possession d'une substance désignée en vue d'en faire le trafic. Dans la foulée, et grâce à la collaboration du service de police de Niagara, l'Unité mixte des produits de la criminalité de la GRC a procédé à la saisie des biens suivants :

- quatre résidences
- des actions d'une valeur de 300 000 \$
- 20 000 dans des REER
- 108 000 \$CDN en espèces
- 2 400 \$US en espèces
- une Mercedes Benz d'une valeur de 76 000 \$
- une montre Rolex d'une valeur de 10 000 \$

La valeur totale de ces biens est estimée à plus de 1 000 000 \$

2 Une contribution à la réduction de la contrebande et à la distribution des marchandises de contrebande

Problème :

L'écart entre les droits et taxes du Canada et ceux d'autres pays, en particulier les États-Unis qui partagent avec nous une longue frontière largement incontrôlée où le volume de circulation des biens et des personnes est élevé, offre des possibilités pour le crime organisé d'éviter de payer les taxes au moyen de la contrebande et du passage de marchandises interdites. Les pertes du gouvernement attribuables à la contrebande et à la fabrication illégale de produits contrôlés, comme les produits du tabac et l'alcool, se chiffrent à 2,5 milliards de dollars par année.

Stratégies/Attentes :

- la réduction de la disponibilité des biens illicites en limitant leur introduction au Canada par les saisies matérielles et les poursuites;
- l'entreprise d'actions civiles pour récupérer la valeur des marchandises de contrebande déjà écoulées, ce qui a le même effet que si les marchandises avaient été saisies au départ (confiscations compensatoires);
- la poursuite des infractions substantielles relatives à la contrebande d'alcool et de produits du tabac afin de faciliter les enquêtes sur les produits de la criminalité;
- la prévention, la sensibilisation et la mise sur pied de programmes de police communautaire pour réduire la demande à l'égard des marchandises de contrebande.

Partenaires:

SGC, ADRC, Justice Canada, Santé Canada, MAECI, Patrimoine Canada, organismes d'application de la loi canadiens et étrangers, ministères fédéral et provinciaux des Finances et secteur privé.

Extrants :

- saisies totales de 65,6 millions de dollars, soit 45,9 millions de dollars de produits du tabac (dont 43,2 millions de dollars en confiscations compensatoires), 3,25 millions de dollars en alcool (dont 3 millions de dollars en confiscations compensatoires),³ 15 alambics, 3,8 millions de dollars en bijoux, 5,7 millions de dollars en drogues illicites et 400 000 \$ en moyens de transport;
- le dépôt de 872 accusations; la perception de 200,9 millions de dollars en amendes et de 1,5 million de dollars en recettes et pour 193,5 millions de dollars de renvois à d'autres services de police canadiens et étrangers à des fins d'enquête.

Indicateurs de rendement :

- tendances dans la valeur des saisies (argent, biens, véhicules de tout genre, drogues, marchandises de contrebande), dans les renvois, les amendes et les recettes perçues;
- tendances dans la valeur des recettes publiques en ce qui a trait aux marchandises contrôlées telles que l'alcool et les produits du tabac.

Résultats :

- circulation légale des marchandises à la frontière et avantages financiers pour les Canadiens;
- bouleversement des activités des groupes de crime organisé impliqués dans la contrebande et la fabrication et la distribution illégales de marchandises de contrebande.

Améliorations prévues :

- suivant la mise sur pied réussie du programme de formation de base sur les douanes et l'accise offert en ligne à tous les membres de la GRC, on s'emploie à présent à concevoir des scénarios de formation avancée;
- poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de prévention, de sensibilisation et de police communautaire;
- poursuivre la mise en oeuvre d'un cadre d'évaluation du programme des douanes et accise et de l'ILAC;
- améliorer l'établissement des rapports de renseignements stratégiques sur la contrebande des produits du tabac, ce en guise de soutien à la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme;
- au sein de la délégation canadienne, continuer à participer aux négociations intergouvernementales sur la Convention-cadre internationale sur le contrôle du tabac de l'Organisation mondiale de la santé;
- de concert avec l'ADRC, élaborer un protocole d'entente avec la Direction des droits et taxes d'accise afin d'officialiser notre collaboration au chapitre de la *Loi sur l'accise*.

Faire équipe contre le crime organisé

La participation croissante de groupes de crime organisé à la contrebande internationale de produits du tabac a beaucoup attiré l'attention en Europe et en Asie. La situation dans les pays de l'Union européenne est devenue telle qu'en février 2000, l'Italie a proposé aux membres du G-8 un projet visant à s'attaquer à la contrebande de cigarettes.

En Amérique du Nord, l'implication notoire des organisations criminelles internationales dans la contrebande de cigarettes a poussé les organismes d'application de la loi canadiens et américains à examiner la vulnérabilité du continent nord-américain à ce type d'activité illégale de grande ampleur.

La GRC, l'ADRC, l'ATF et l'USCS ont ainsi convenu d'effectuer une évaluation canado-américaine de la situation de la contrebande des produits du tabac. Parallèlement, un analyste de l'ATF a été détaché à la GRC pour accélérer l'analyse qui doit être terminée à la mi-août 2001.

Une contribution à la réduction de la contrebande de migrants

Problème :

La criminalité organisée outre-frontière prospère. On assiste actuellement à une mondialisation de la criminalité, une tendance qui suit l'accroissement de la mondialisation du commerce, de la mobilité des personnes et des communications haute technologie. Les formes traditionnelles de criminalité transfrontalière existent toujours, mais de nombreuses organisations ont élargi leur champ d'activités pour inclure la contrebande de migrants. La participation accrue des réseaux outre frontière à cette activité renforce les liens entre cette dernière et la criminalité. La collaboration des organisations de contrebande de migrants est évidente. Les groupes nationaux et ethniques interagissent ensemble afin de faciliter le transport des migrants, l'établissement de refuges, les contacts locaux et l'obtention des documents de voyage.

Stratégies/Attentes :

- enquêtes sur les facilitateurs d'immigration sans scrupules;
- collecte et mise en commun de renseignements en temps opportun à l'échelle nationale et internationale sur les opérations de contrebande avec les partenaires du monde entier;
- prévention des entrées illégales et inadmissibles au Canada par la sensibilisation du public, la prévention et la répression.

Partenaires :

SGC, CIC, MAECI, Justice Canada, MDN, ADRC, USINS, services de police canadiens et étrangers, autorités étrangères en matière d'immigration et lignes aériennes internationales.

Extraits :

- triages sécuritaires, à la demande de CIC, de plus de 37 786 personnes revendiquant le statut de réfugié conformément à des conventions internationales;
- renvoi par le CIC à des fins de triage de quelque 1 174 demandeurs de l'Europe de l'Est et de l'Asie ayant le profil de personnes liées au crime organisé ou ayant commis des actes criminels ou des actes de terrorisme;
- expulsion du Canada de 80 personnes à haut risque arrêtées dans l'ensemble du pays;
- escorte vers d'autres pays de 25 prisonniers ayant des démêlés avec l'immigration;
- enquête sur 801 cas liés à la contrebande;
- saisie de 1 227 documents de voyage ou pièces d'identité frauduleux;
- prévention de l'entrée au Canada de 323 migrants non admissibles;
- valeur des biens saisis totalisant plus de 19 millions de dollars.

Indicateurs de rendement :

- tendances dans les introductions de migrants illégaux;
- tendances dans le nombre d'organisations de contrebande de migrants;
- tendances dans l'offre et la demande de documents de voyage contrefaits ou spécialement modifiés;
- tendances dans le nombre de migrants cherchant à entrer illégalement aux États-Unis via le Canada.

Résultats :

- le triage sécuritaire de criminels a fait ressortir des membres d'organisations criminelles internationales qu'on a empêché d'entrer au Canada, ce qui a protégé les Canadiens contre le renforcement du crime organisé au pays;
- une stratégie d'intervention axée sur la collaboration avec les autorités étrangères et qui vise à empêcher les migrants illégaux de quitter leur point de départ permet de réduire les frais sociaux et judiciaires que doivent acquitter les Canadiens.

Améliorations prévues :

- élargissement de notre programme de prévention et de sensibilisation au pays et à l'étranger afin de décourager les migrants illégaux et d'empêcher les groupes criminels organisés d'accéder au sol canadien;
- amélioration des méthodes de formation et poursuite de l'amélioration de la détection des documents frauduleux produits par des faussaires de plus en plus perfectionnés.

Contenir le flot de misère humaine

Le Projet Omit est une enquête conjointe de la GRC, de l'*United States Immigration Naturalization Service*, de l'*United States Attorney General's Office*, de l'*United States Border Patrol*, de Citoyenneté et Immigration Canada et du service de police national de la Corée, sur la contrebande.

Au terme de huit mois d'enquête, le projet a mené au démantèlement d'un réseau de contrebande actif dans le sud de l'Ontario. Impitoyable et hautement structuré, ce réseau était particulièrement actif dans l'acheminement de clandestins d'origine coréenne et chinoise d'Asie jusqu'aux États-Unis via le Canada. En plus de faire entrer illégalement plus de 1 200 clandestins au pays l'an dernier, les criminels ont également fraudé notre fisc, nos services sociaux et profité de la détresse de centaines de gens en quête d'une vie meilleure.

4 Une contribution à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites

Problème :

L'abus de drogues a des conséquences néfastes d'ordre social, économique, psychologique et physique sur les Canadiens et la société canadienne dans son ensemble. On évalue que les profits de la vente de drogue au niveau de la rue pourraient atteindre les 18 milliards de dollars par année.

Stratégies/Attentes :

- perturber les organisations criminelles qui importent des drogues illicites et approvisionnent le marché canadien;
- perturber les filières et prévenir la production et la distribution de drogues illicites dans l'ensemble du pays;
- réduire l'abus de drogues par des initiatives de prévention et d'éducation publique.

Partenaires :

SGC, Santé Canada, ADRC, Justice Canada, SCC, MAECI, MDN, les services canadiens et étrangers d'application de la loi, ainsi que les organismes municipaux, territoriaux et provinciaux chargés de la santé, de l'éducation et des services correctionnels.

Extrants :⁴

En 2000, dans les territoires protégés par la GRC :

- on a fait enquête sur 47 450 infractions relatives aux drogues;
- la valeur marchande des drogues saisies s'élevait à 924 millions de dollars, dont 87 millions de dollars pour l'héroïne (173 kg), 234 millions de dollars pour la cocaïne (2,3 tonnes), 448 millions de dollars pour le cannabis et 155 millions de dollars pour les autres drogues;
- des drogues d'une valeur supérieure à un milliard de dollars ont été saisies dans d'autres pays à l'issue d'enquêtes d'envergure auxquelles nous avons participé;
- le nombre de participants aux programmes de sensibilisation aux drogues a continué d'augmenter dans l'ensemble du pays (p. ex. le programme Bouclier autochtone, les drogues en milieu de travail), tandis que le programme DARE continue de gagner en importance.

Indicateurs de rendement :

- les tendances dans la valeur totale dans la rue des drogues saisies;

- les tendances dans la valeur dans la rue des catégories de drogues;
- les tendances dans les méfaits causés par l'abus de drogues;
- les tendances dans la participation aux programmes de sensibilisation et d'éducation en matière de drogue.

Résultats :

- aide à réduire la demande de drogues;
- nuit à l'importation et à la distribution au Canada de drogues illicites.

Améliorations prévues :

- continuer d'améliorer la stratégie de réduction de la demande de drogues en collaboration avec les services sociaux, de santé et le système judiciaire en concentrant les activités sur la prestation par les policiers de première ligne de programmes et de services reconnus de sensibilisation aux drogues destinés aux jeunes, aux communautés et aux milieux de travail. Ces programmes visent à réduire l'offre, la demande et les méfaits de la drogue, ainsi qu'à promouvoir un style de vie sans drogue;
- dans les communiqués à l'intention des médias, continuer de mettre l'accent sur les coûts sociaux, économiques et autres, ainsi que sur les méfaits de la drogue plutôt que de se limiter à la valeur monétaire des drogues saisies;
- diriger davantage les efforts conjugués des services d'application de la loi sur les organisations criminelles de grande envergure.

Faits saillants

Plus de deux millions de pilules d'ecstasy (MDA) ont été saisies au Canada en 2000, soit cinq fois plus qu'en 1999. Tous les groupes du crime organisé tentent de s'accaparer ce nouveau marché.

On a observé une augmentation du nombre d'incidents dans les laboratoires clandestins, plus particulièrement dans ceux qui on produit de la méthamphétamine et, dans une moindre mesure, de la MDMA/MDA.

5 Une contribution à la réduction des délits économiques

Problème :

Les infractions économiques continuent d'augmenter de façon vertigineuse et les technologies compliquent de plus en plus les enquêtes. Ce genre de crime est chiffré prudemment à quelque 3 milliards de dollars par année.

Stratégies/Attentes :

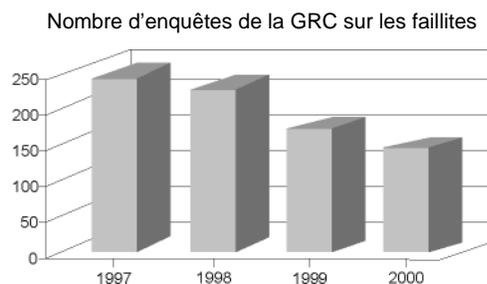
- la prévention du crime par l'éducation et la sensibilisation du public;
- la perturbation des activités liées aux délits économiques par la détection, les enquêtes et la poursuite des criminels organisés.

Partenaires :

SGC, DRHC, Banque du Canada, Autorités canadiennes en valeurs mobilières, surintendant des faillites, Association canadienne des fournisseurs Internet, Association des banquiers canadiens, Forum sur la prévention du télémarketing trompeur, escouades des crimes économiques de l'OPP, Securities and Exchange Commission (É.-U.) et autres ministères et organismes américains et étrangers.

Extrants :

- Le surintendant des faillites a réduit le nombre de ses renvois après que les Sections des délits commerciaux de la GRC au pays eurent indiqué manquer de ressources pour mener la majorité des enquêtes sur les faillites. Le graphique ci-dessous illustre bien cette chute des enquêtes :



- le perfectionnement du **Système d'analyse informatique de la légalité des transactions boursières**, un programme informatique destiné à analyser des transactions aux fins de poursuites judiciaires, se poursuit en partenariat avec les commissions des valeurs mobilières et les bourses canadiennes;

- la mise sur pied du Système de priorisation des dossiers opérationnels (SPDO) permet de mesurer les principales tendances en matière de rendement. Ainsi, 10 % de la charge de travail est consacrée aux priorités nationales de la GRC, 30 % au crime organisé, et le reste aux enquêtes nationales habituelles. Une plus grande priorité est accordée aux récidivistes – actuellement impliqués dans 52 % des dossiers d'infractions économiques.

Résultats :

- les enquêtes sur les banqueroutes : 1,6 milliards de dollars;
- criminalité informatique : 10,3 millions de dollars;
- criminalité liée aux cartes de paiement : 203 millions de dollars;
- fraude d'intérêt national : 3,2 milliards de dollars;
- fraude en valeurs mobilières : 1,4 million de dollars;
- un nouveau partenariat conclu avec l'escouade des crimes économiques de l'OPP a permis à la GRC de jouer un rôle prépondérant dans le très populaire programme Phonebusters;
- l'office central des contrefaçons a examiné 95 000 faux billets de banque canadiens et 9 500 faux billets américains d'une valeur combinée de plus de 5 millions de dollars.

Améliorations prévues :

- en partenariat avec le secteur privé et les instances de réglementation, la Sous-direction de la police économique participera activement à la mise sur pied d'un centre de signalement des crimes par Internet destiné à aider les organismes de réglementation et d'application de la loi à lutter contre la fraude;
- en collaboration avec les commissions des valeurs mobilières provinciales, améliorer notre capacité d'analyse des fraudes en matière de valeurs mobilières afin de faciliter les enquêtes nationales et internationales qui ciblent le crime organisé;
- continuer à améliorer la capacité de renseignement du nouveau centre de télémarketing national intégré - Phonebusters;
- présider le groupe consultatif d'Interpol qui supervisera la mise au point du nouveau système de classification universelle des cartes de paiement contrefaites destiné à réduire le problème mondial de la contrefaçon des cartes de paiement.

6

L'application efficace d'autres lois fédérales

Problème :

Les criminels ont de plus en plus d'opportunités d'exercer leurs méfaits dans les domaines de la sécurité publique, l'environnement et la fraude contre le consommateur ou contre l'État. L'objectif des organismes d'application de la loi fédéraux est de réduire l'implication du crime organisé dans ces domaines partout au pays et notamment aux aéroports internationaux de Vancouver, de Montréal et de Toronto.

Stratégies/Attentes :

- la collecte de renseignements sur la présence du crime organisé dans les aéroports internationaux canadiens et sur son implication dans les infractions en matière de droits d'auteur, dans la criminalité environnementale et la substitution de diamants (Initiative Diamond);
- l'application plus rigoureuse des lois relatives aux droits d'auteur et à la criminalité environnementale;
- l'élargissement du profil et des ressources de l'Initiative Diamond afin d'empêcher le crime organisé d'infiltrer l'industrie diamantaire au Canada;
- l'examen de certains secteurs de l'application des lois fédérales qui pourraient profiter d'une meilleure coordination et d'un regroupement.

Partenaires :

MAECI, Justice Canada, Environnement Canada, Industrie Canada, ADRC, organismes canadiens et étrangers d'application de la loi.

Extrants :

- une étude de 15 mois a été effectuée sur la faisabilité et la rentabilité des enquêtes et des saisies de passeports en vertu de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. De plus, les 911 enquêtes menées au total se sont soldées par la confiscation de 226 passeports de parents défaillants (mauvais payeurs);
- les 203 enquêtes menées en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* ont débouché sur le dépôt d'accusations contre 516 particuliers et 34 entreprises;
- une plus grande implication dans Interpol et le Groupe de Lyon du G8 en vue d'accroître la coopération et les partenariats internationaux.

Indicateurs de rendement :

- la réduction des activités illégales qui relèvent des lois fédérales, en particulier celles qui touchent au droit d'auteur, à l'environnement et aux aéroports internationaux;
- la réduction des chevauchements et du double emploi dans l'application des lois fédérales.

Résultats :

- amélioration de la santé et de la sécurité publiques et de la croissance économique des entreprises légitimes, et augmentation des retombées financières pour les différents ordres de gouvernement;
- diminution des pertes en recettes du gouvernement fédéral;
- élargissement des partenariats nationaux et internationaux dans des domaines d'intérêt commun;
- renforcement de la capacité de collecte de renseignements et des efforts policiers dans les domaines où le crime organisé est actif, notamment la criminalité environnementale, les produits de contrefaçon, l'industrie diamantaire, ainsi que les aéroports internationaux.

Améliorations prévues :

- veiller à ce que les équipes en uniforme qui composent les nouvelles Sections des enquêtes fédérales aéroportuaires à Vancouver, Toronto et Montréal concentrent leurs efforts sur la lutte contre le crime organisé à ces endroits;
- compléter le rapport final sur la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* et assurer le suivi des recommandations;
- continuer d'améliorer les partenariats nationaux et internationaux;
- poursuivre la collecte de renseignements sur les crimes environnementaux, les infractions aux droits d'auteur, l'industrie diamantaire et les activités dans les aéroports internationaux.

Les partenariats - un gage de succès

La Section de l'exécution des lois fédérales du Détachement de la GRC de Toronto - Ouest a enquêté avec succès sur une fraude de 23 000 000 \$ commise par une école de technologie et de commerce. Cette école servait de façade pour soutirer des millions de dollars au régime de prêts aux étudiants de l'Ontario et au Programme canadien de prêts aux étudiants. Les demandeurs de prêts étaient activement recrutés dans les communautés nigériane, jamaïcaine, somalienne et ghanéenne.

En collaboration avec l'ADRC, CIC, DRHC, l'ACDI et le ministère de l'Éducation de l'Ontario, la GRC a pu porter des accusations de fraude, d'entrave et de tentative d'entrave à la justice, et de falsification de documents contre sept personnes. Ces dernières ont toutes plaidé coupables.

Problème :

Les organismes d'application de la loi canadiens doivent disposer de renseignements exacts et opportuns sur les criminels, les groupes criminels et les actes criminels pour pouvoir perturber et démanteler les groupes qui représentent une menace grave pour la société canadienne, notamment le crime organisé.

Stratégies/Attentes :

Les stratégies du Programme des renseignements criminels de la GRC englobent les objectifs suivants :

- évaluer et mesurer les menaces relatives des groupes du crime organisé;
- permettre de lutter à la source contre le crime et le terrorisme transnational;
- identifier les tendances dans la criminalité transnationale et suivre les structures, les réseaux, les modes opératoires et les points faibles des organisations criminelles et des groupes terroristes;
- améliorer la capacité du renseignement.

Partenaires :

SGC, BCP, SCRC, CIC, ACCP, Interpol, Europol, Groupe d'experts de haut niveau sur la criminalité transnationale du G8, Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) qui relève de l'Organisation des États américains, Ass. internationale des chefs de police, International Ass. of Intelligence Analysts et homologues aux É.-U., en Angleterre et en Australie.

Extrants :

- identification des priorités et des cibles en matière de lutte contre le crime organisé;
- identification des priorités communes à la sécurité nationale et aux renseignements criminels de la GRC;
- élaboration d'analyses de renseignements stratégiques et de notes de renseignements criminels à l'intention de la GRC, du gouvernement fédéral, des partenaires provinciaux et municipaux et, le cas échéant, du secteur privé;
- prestation de cours de formation supérieure en renseignements criminels et en extrémisme criminel, ainsi que de quelque 70 ateliers sur le renseignement;
- réalisation de 1 327 évaluations de la menace relative à la sécurité de dignitaires étrangers et canadiens, et de 984 vérifications des antécédents préalables à la nomination de candidats potentiels au gouvernement;
- élaboration du rapport annuel sur le crime organisé en partenariat avec le SCRC.

Indicateur de rendement :

- satisfaction des principaux partenaires et clients.

Résultats :

- taux de satisfaction exceptionnel par les lecteurs de nos évaluations de renseignements stratégiques;
- sensibilisation accrue des services de police canadiens aux menaces graves que pose le crime organisé, une meilleure compréhension du problème et une participation plus active (conformément aux priorités nationales et au Rapport annuel);
- établissement de partenariats plus solides et de stratégies conjointes en vue de lutter contre le problème du crime organisé;
- production de renseignements criminels de meilleure qualité sur les priorités communes à l'échelon local, régional, national et international. Établissement de stratégies de coopération plus efficaces en vue de lutter contre le crime organisé et les crimes graves;
- amélioration de la capacité à gérer l'information criminelle sensible.

Améliorations prévues :

- faire en sorte que la fonction du renseignement répond aux besoins de l'organisation dans son ensemble et est élargie à toutes les compétences et les structures hiérarchiques grâce à un dialogue permanent dans toute la GRC;
- améliorer la portée et la qualité de l'information inscrite dans les systèmes de renseignements partagés;
- améliorer continuellement le nouvel outil d'évaluation de la menace;
- améliorer les indicateurs de rendement relatifs à la désorganisation des groupes de criminels organisés;
- améliorer la capacité de lutter contre le crime organisé par le biais d'un modèle de répression fondé sur le renseignement;
- améliorer notre capacité d'intervenir relativement aux incidents majeurs par le biais du Programme d'intervention face aux incidents critiques;
- améliorer notre capacité à réagir aux graves troubles à l'ordre public.

Programme des renseignements criminels

D'autres renseignements sont disponibles à l'adresse

www.grc.ca/crim_int-f/ci_main_f.htm

8 L'accroissement de l'efficacité des services de protection et de sécurité des dignitaires canadiens et étrangers

Problème :

Les dignitaires canadiens et étrangers risquent d'être la cible de violence pour des motifs personnels, criminels ou politiques ou d'être visés par le crime organisé. Les dignitaires englobent le Premier ministre, le Gouverneur général, certains autres dignitaires canadiens, les diplomates étrangers qui séjournent au Canada, les personnes jouissant d'une protection internationale en visite et autres personnes désignées par le Solliciteur général du Canada.

Stratégie/Attente :

- offrir aux dignitaires canadiens et étrangers des services de protection et de sécurité.

Partenaires :

Cabinet du Premier ministre, Bureau du Conseil privé, MAECI, Patrimoine Canada, autres ministères fédéraux, SCRS, Commission de la capitale nationale et services de police locaux.

Extrants :

- on a assuré la protection du Premier ministre et de sa famille durant 150 voyages au pays et 37 à l'étranger;
- les autres dignitaires canadiens ont bénéficié de la protection de la GRC à l'occasion de 381 voyages;
- on a assuré la protection de 307 visiteurs étrangers pendant leur séjour au Canada;
- on a assuré la protection de diplomates étrangers en poste au Canada durant 195 voyages au pays;
- on a assuré une protection pendant 28 événements majeurs au Canada.

Indicateurs de rendement :

- excellents états de service quant aux visites et événements sans incident;
- satisfaction des clients;
- intendance judicieuse des ressources allouées.

Résultats :

- toutes les personnes étrangères jouissant d'une protection internationale (PPI) en visite au Canada par affaires et dont la protection relevait de la GRC au nom du gouvernement du Canada, sont arrivées au Canada et en sont reparties en toute sécurité en 2000-2001;
- toutes les missions étrangères au Canada et les dignitaires canadiens désignés ont passé une année en toute quiétude sous la protection de la GRC.

Améliorations prévues :

- amélioration de la responsabilisation et du financement du Programme de la police de protection au moyen d'un examen national de son rôle, ses fonctions, sa structure et sa formule de financement, y compris les coûts indirects.

Anticiper les troubles de l'ordre public

Selon des organismes canadiens et des observateurs étrangers, les événements qui se sont produits en marge de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains tenue à Windsor en juin 2000, ont poussé les autorités à renforcer les mesures de sécurité autour des grands rendez-vous internationaux. Ces événements ont ainsi joué un rôle déterminant dans la préparation du Sommet des Amériques d'avril 2001.

L'efficacité des liaisons internationales et de l'activité outremer

Problème :

Compte tenu de la mondialisation de l'économie du Canada et de la libre circulation des personnes, des biens et des services à travers nos frontières, la criminalité est de portée de plus en plus transnationale.

Stratégies/Attentes :

- maintenir un programme d'agents de liaison (AL) affectés dans diverses villes stratégiques à l'échelle internationale, afin d'offrir aux communautés policières canadiennes et étrangères de l'aide et des renseignements et d'assurer la coordination du soutien nécessaire, en particulier dans le cas des enquêtes en matière de trafic de drogues, de crime organisé, de délits économiques et d'immigration;
- gérer l'adhésion du Canada à Interpol et administrer le bureau central national d'Interpol à Ottawa, en sa qualité de premier point de contact pour les demandes de renseignements provenant des services de police étrangers engagés dans la lutte contre le crime organisé.

Partenaires :

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Justice Canada, autres ministères fédéraux, organismes d'application de la loi canadiens et étrangers, bureaux d'Interpol partout dans le monde.

Extrants :

- les agents de liaison ont prêté main-forte à des services de police canadiens et étrangers dans des enquêtes d'envergure portant sur des trafics de drogues, des produits de la criminalité, des délits économiques et l'immigration. Ils ont ainsi effectué plus de 41 160 interventions auprès d'organismes canadiens et étrangers, interventions qui comprennent la réception de demandes et la prestation d'assistance;
- en 2000-2001, le bureau d'Interpol à Ottawa a reçu plus de 61 000 demandes d'assistance de différents organismes canadiens et étrangers sur des affaires de fraude, de contrefaçon, de vol, de trafic de drogues, de contrebande, d'immigration illégale, de disparition de personnes, de voies de fait, de vol de véhicules, de fugitifs, de diffusion de pornographie juvénile, d'objets d'art volés, ainsi que pour des avis au plus proche parent;
- des ateliers ont été organisés à l'intention des agents de liaison postés en Asie et en Europe.

Indicateurs de rendement :

- collaboration internationale avec des organismes et des gouvernements étrangers;
- satisfaction des clients à l'égard de l'aide apportée par les AL;
- participation accrue des services de police canadiens au programme d'Interpol.

Résultats :

Le programme des agents de liaison :

Point de mire des stratégies internationales du Canada à l'égard de la lutte antidrogue et de la répression du crime organisé, ce programme contribue à prévenir la perpétration d'activités criminelles, notamment l'entrée illégale au Canada. Il aide également à la lutte contre le crime organisé au Canada, en s'attaquant à la hausse des activités criminelles transnationales.

Le programme d'Interpol :

Ce programme aide à intercepter des personnes recherchées et à lutter contre les organisations criminelles internationales. Il contribue ainsi à accroître la sécurité des Canadiens tant au pays qu'à l'étranger.

Améliorations prévues :

- être davantage proactif sur la scène internationale en établissant des contacts au sein de la communauté du renseignement au pays et à l'étranger afin de diminuer effectivement l'impact du crime organisé sur les Canadiens.

Intégrer nos ressources – la clé du succès

Huit agents de liaison ont contribué au succès de l'Opération Chevalin lancée en 1999 par des agents fédéraux en collaboration avec la GRC, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et des enquêteurs du service de police de Memphremagog. Cette opération qui ciblait les activités du crime organisé s'est soldée par la saisie de 3 643 kg de haschisch.

Les suspects arrêtés dans le cadre de cette opération font face à des accusations en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*.

Services de police contractuelle

Les services que fournit ce secteur d'activité résultent des ententes que le gouvernement fédéral a conclu avec huit provinces, trois territoires, plus de 200 municipalités, 65 communautés autochtones⁵ et trois aéroports. Les ententes conclues avec les provinces, les territoires et les municipalités ont une durée de 20 ans et prendront fin en 2012. La durée de celles conclues avec les communautés autochtones et les aéroports varie. Concernant les ententes de 20 ans, la stratégie à moyen terme du secteur d'activité consiste à élaborer un plan d'examen des ententes en 2007 et un cadre de négociations pour 2012.⁶

Pour aider à atteindre notre objectif stratégique **d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités**, nous offrons des services de qualité par le biais de la police communautaire. Cela signifie résoudre et prévenir les problèmes de criminalité locaux en partenariat avec les communautés que nous servons, par des moyens réactifs et proactifs.

Par conséquent, tout ce que nous faisons maintenant met l'accent sur la consultation de nos clients et des intervenants, l'établissement de partenariats avec les communautés et les services locaux, l'habilitation au niveau de la prestation de services et la mobilisation des ressources communautaires et autres pour compléter nos propres ressources.

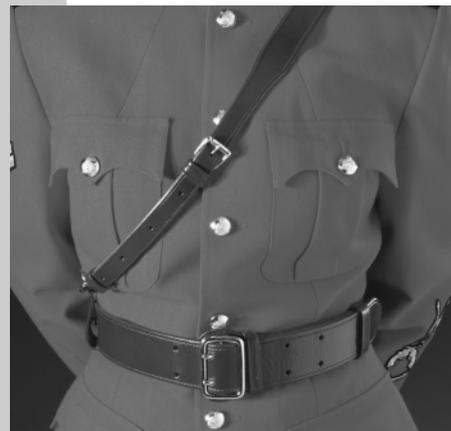
Grâce à l'écoute de nos clients et de nos partenaires, les services de police à contrat que nous offrons sont plus adaptés aux besoins et aux priorités de chaque communauté. En tirant des renseignements des projets pilotes et des pratiques exemplaires, nous améliorons continuellement la qualité des services que nous offrons.

Nous améliorons aussi nos services en appliquant notre méthode de résolution des problèmes aux victimes, contrevenants et au grand public. Nous y parvenons en adoptant un ensemble de stratégies complémentaires à chaque problème et à chaque communauté (voir encadré à la page suivante).

Quel est l'effet de ces stratégies sur les trois priorités stratégiques relatives au secteur d'activité des services de police contractuelle? Nous utilisons trois moyens principaux d'interpréter nos résultats, en comparant :

- les tendances dans le niveau réel de délits «traditionnels» au moyen de sondages indépendants auprès des Canadiens qui ont été victimes de crime;⁷
- nos propres tendances dans les taux de criminalité annuels à celles des autres services de police;
- les tendances dans la satisfaction du public à l'égard de nos services, le nombre de plaintes du public et la crainte des citoyens d'être victimes de crime.

Malheureusement, par manque de renseignements précis sur la criminalité, nous sommes incapables de nous comparer aux autres services de police au moyen des taux de criminalité, tels qu'ils sont signalés dans les données statistiques du programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC)⁸, recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ).⁹



Services de police contractuelle

Objectif stratégique :

La sécurité des foyers et des collectivités

Priorités stratégiques :

*le crime organisé
la jeunesse
les services de police internationaux
la justice alternative
les services de police intégrés*

Services de police contractuelle

Dans le moment, nous ne pouvons comparer que le nombre de crimes d'une année à l'autre (produit par notre Système des rapports statistiques sur les opérations) comme indicateur brut de notre rendement. L'efficacité des stratégies susmentionnées est évaluée ci-dessous au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs du rendement de la GRC par rapport aux engagements pris envers les

Canadiens et énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001. Parce que les ressources humaines et financières pour ce secteur d'activité sont réparties géographiquement par division et non par engagement (comme dans le cas du secteur d'activité de la police fédérale), les intrants ne sont pas identifiés sous chacun des éléments ci-dessous.

Nos stratégies englobent les suivantes :

- La réduction du crime et la dissuasion d'en commettre par l'application de la loi
- La prévention du crime et des récidives par la résolution des problèmes communs sous-jacents
- L'offre de mesures de justice réparatrice
- La déjudiciarisation des jeunes contrevenants
- L'atténuation des conséquences du crime sur les victimes
- Le ciblage des délinquants présentant un risque élevé de récidive
- L'établissement de partenariats
- L'éducation et la sensibilisation du public

Services de police contractuelle Intrants des ressources du secteur d'activité, 2000-2001

Ressources financières (Dépenses brutes totales):	
Dépenses prévues (Partie II du Budget)	1 227 700 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	1 257 300 000 \$
Dépenses réelles	1 218 500 000 \$
Ressources humaines	
ETP réels utilisés : (54,7 % du total des ETP)	11 178

10 Une contribution à la baisse du taux de criminalité global

Problème :

Le nombre de crimes signalés à la police continue de préoccuper les Canadiens, malgré une baisse générale de la criminalité pour la 9^e année consécutive, selon les données fournies par la police.¹⁰

Stratégies/Attentes :

- par le biais de la police communautaire, prévenir et régler les problèmes locaux de criminalité et de désordre, en partenariat avec les communautés que nous servons;
- accroître la présence de la police dans les rôles non traditionnels pour aborder les causes fondamentales de la criminalité, en misant sur la prévention du crime par le développement social;
- réviser et revigorer les différentes stratégies de développement social, comme le programme de sensibilisation aux drogues de la GRC, pour s'assurer de leur efficacité et de leur pertinence par rapport aux initiatives visant le mieux-être communautaire global.

Partenaires :

Santé Canada, DRHC, Environnement Canada, Centre national de prévention du crime, organisations communautaires et associations de quartier, organisations religieuses, entreprises locales, secteur bénévole, administrations locales, citoyens concernés, organismes sociaux.

Extrants :

Faits saillants des crimes signalés en 2000 à la GRC¹¹ :

- Le nombre total d'*infractions réelles*¹² a enregistré une légère hausse (2,5 %) pour atteindre 1 163 449.
- Le nombre total d'infractions au **Code criminel** (à l'exclusion des infractions aux codes de la route) a crû de 2 % pour atteindre 766 628, soit :
 - Les **autres infractions** (groupe disparate d'infractions allant de la tenue de maisons de débauche aux incendies criminels et aux enlèvements) qui représentent 45,8 % du total des infractions, sont en hausse de 3,8 % par rapport à l'an dernier.
 - Les **crimes de violence** (homicides, voies de fait, agressions sexuelles et rapt) représentent 12 % des infractions totales et ont légèrement augmenté (moins de 1 %) pour atteindre à 93 341 infractions.
 - Les **crimes contre les biens** (introductions par effraction, vols, fraudes, etc.) représentent environ 42 % du total des infractions et ont diminué de 2,9 % pour atteindre 321 849 infractions.
- L'application de **lois fédérales** précises, autres que le *Code criminel*, est présentée dans la partie sur les services de police fédérale. La catégorie générale des infractions aux lois fédérales (à l'exception des infractions relatives aux drogues), qui englobe tout depuis la *Loi sur l'immigration* à la *Loi sur les prêts relatifs au grain des Prairies* (se reporter à la Partie VI concernant les principales lois appliquées par la GRC), a subi une hausse de 8,9 % en 2000, pour atteindre 71 405 infractions.

- Les **infractions aux lois provinciales et ordonnances territoriales** (à l'exclusion des infractions au code de la route), ont connu une baisse de 2,9 % à 217 444 infractions.
- Les infractions aux **règlements municipaux** (à l'exclusion des infractions aux codes de la route) ont augmenté de 13 % par rapport à 1999 pour atteindre 61 118 infractions.

Indicateurs de rendement :

- les tendances statistiques dans la répression des infractions au *Code criminel* et autres infractions;
- les tendances dans les taux de criminalité.

Résultats :

- le taux de criminalité global a augmenté légèrement dans les territoires de compétence de la GRC, ce qui fait peut-être état de la mise en oeuvre accrue de la police communautaire qui tend à encourager les victimes à signaler les crimes à la police;
- la hausse des demandes à la police à l'égard des solutions de rechange au système de justice traditionnel reflète la volonté des communautés d'assumer la responsabilité de leur mieux-être.

Améliorations prévues :

- la poursuite de la mise en oeuvre de la police communautaire, y compris la justice réparatrice, la prévention du crime et autres stratégies;
- l'étude de l'effet des changements démographiques et socio-économiques sur la criminalité;
- la poursuite de l'amélioration du Système de rapports statistiques sur les opérations (RSO) de la GRC pour garantir l'exactitude des données sur la criminalité;
- l'examen des programmes de prévention du crime et des initiatives de répression pour faire en sorte qu'ils demeurent pertinents et efficaces.

La police communautaire – une approche plurielle

Consciente des besoins de ses clients, la GRC a augmenté ses services destinés aux centres urbains à forte densité de population en créant une Section de la police urbaine à la Direction générale à Ottawa. Cet organe de coordination et de liaison de la police municipale à l'échelle nationale veillera à ce que la formation et les politiques de la GRC reflètent les besoins naissants des communautés urbaines.

En partenariat avec le secteur de la santé, le personnel de la police contractuelle a lancé une initiative d'éducation policière visant à offrir aux membres de la GRC de l'information et des occasions d'apprentissage afin de mieux interagir avec les personnes aux prises avec le syndrome d'alcoolisme foetal/effets de l'alcool sur le foetus.

Problème :

Les Canadiens continuent d'être victimes de crimes contre les biens.

Stratégies/Attentes :

- présentation de programmes d'information et de sensibilisation du public;
- conjugaison des efforts de la police et de la communauté à l'égard de la prévention du crime et de la résolution des problèmes afin de réduire le taux de crimes contre les biens;
- présentation de forums de justice réparatrice pour les jeunes contrevenants et les victimes de crimes.

Partenaires :

Entreprises privées, notamment l'industrie de l'assurance, groupes et associations communautaires.

Extrants :

Entre 1999 et 2000, on a constaté dans les territoires de compétences de la GRC :

- Une légère hausse de moins de 1 % des introductions par effraction; le nombre d'accusations contre les jeunes a chuté de 3 %.
- Les vols de plus de 5 000 \$ et les vols de moins de 5 000 \$ ont connu respectivement une baisse de 24,9 % et de 10,6 %.
- Les fraudes ont chuté de 5,9 % dans l'ensemble, tandis que les fraudes par carte de crédit ont baissé de 8,7 %.
- Les vols d'autos ont baissé de 3,6 % tandis que les vols à la roulotte ont enregistré une légère hausse de moins de 1 %.

Indicateurs de rendement :

- les tendances dans les statistiques sur les crimes contre les biens;
- les tendances dans la demande à l'égard des programmes de prévention du crime et de sensibilisation;
- les tendances dans le signalement des crimes.

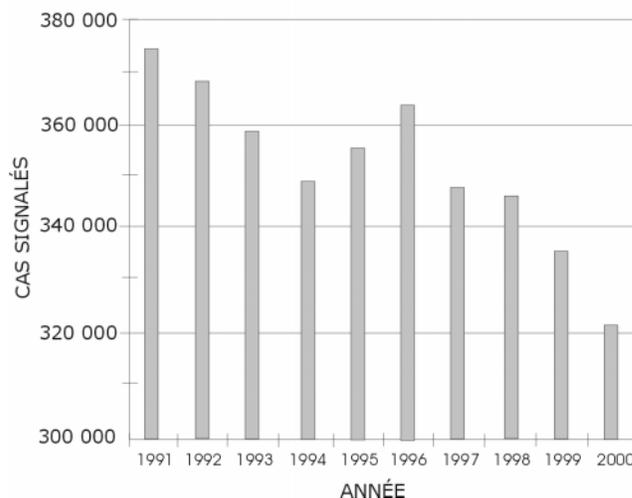
Résultats :

- les crimes contre les biens dans les régions protégées par la GRC ont connu une baisse importante pour les raisons possibles suivantes :
 - la formation de partenariats entre la communauté et la police en vue de réduire les occasions de commettre des crimes contre les biens (p. ex. la surveillance de quartier) ;
 - l'amélioration des conditions sociales, économiques et démographiques entraîne peut-être une baisse de la motivation à commettre des crimes contre les biens ;
- la réduction de nombre d'accusations portées contre les jeunes est peut-être attribuable à la mise en oeuvre de programmes de justice alternative.

Améliorations prévues :

- compte tenu du déclin des crimes contre les biens et de l'expansion rapide des infractions économiques, notamment dans le commerce électronique, porter une attention plus grande aux nouvelles formes de crimes contre les biens, en particulier quand ils sont l'oeuvre du crime organisé ou qu'ils sont perpétrés sous son influence;
- miser davantage sur les programmes de sensibilisation et de prévention du crime pour les jeunes à risques (voir 16).

**CRIMES CONTRE LES BIENS
TOTAL GRC**



12 Une contribution à l'augmentation de la sécurité routière

Problème :

Les accidents de la route et la conduite avec facultés affaiblies sont des préoccupations constantes pour les Canadiens qui souhaitent circuler librement et en toute sécurité sur les routes.¹³

Stratégies/Attentes :

- L'application du code de la route et la présentation de programmes de sensibilisation destinés à accroître le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation de dispositifs de retenue d'enfant (sièges),¹⁴ de même qu'à réduire la conduite dangereuse ou avec facultés affaiblies.

Partenaires :

Transports Canada, Association canadienne des chefs de police (ACCP), Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé et ministères responsables de la sécurité routière aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Extrants :

En 2000, dans les régions protégées par la GRC :

- Une nouvelle approche en matière de police de la circulation a été mise en oeuvre en vue d'améliorer la sécurité publique sur nos routes. Après avoir débuté en Alberta, la formation a été étendue à l'ensemble des membres de la GRC au pays; elle met l'accent sur les partenariats, la résolution des problèmes et une meilleure collecte de données.
- 1 193 personnes ont été tuées dans des collisions, soit une de plus qu'en 1999.
- Le nombre de collisions a crû de 5,5 % et infligé des blessures à 45 328 personnes (soit une hausse de 9,9 % par rapport à 1999).
- La fréquence du port de la ceinture de sécurité s'est accrue dans certains secteurs, conséquence des programmes de sensibilisation et d'application sélectif de circulation.¹⁵
- Le nombre d'infractions pour conduite avec facultés affaiblies a bondi de 59,2 % pour atteindre 31 197¹⁶ tandis que le nombre de personnes accusées de conduite avec un taux d'alcoolémie supérieur à 80 mg a diminué de 15,6 %, à 12 078.

Indicateurs de rendement :

- les tendances dans les collisions fatales ou entraînant des blessures graves;
- les tendances dans l'utilisation des dispositifs de retenue des passagers;
- les tendances dans les infractions de conduite avec facultés affaiblies.

Résultats :

- La formation à la nouvelle approche en matière de prestation de services dispensée aux membres de la Police de la circulation en Alberta a favorisé l'éclosion de nouveaux partenariats et mis l'accent sur la résolution des problèmes.

- Guidé par l'expérience albertaine, les autres provinces mettent en place les structures nécessaires à la mise en oeuvre du nouveau Programme national de la circulation en prévision de la formation qui sera donnée.
- À mesure que la nouvelle approche en matière de police de la circulation est adoptée dans l'ensemble du pays, l'accent n'est plus mis sur la vitesse, mais sur la résolution des problèmes, la conclusion de partenariats qui allient répression et éducation, avec une insistance sur la conduite avec facultés affaiblies et l'utilisation des dispositifs de retenue des occupants.
- L'augmentation en 2000 du nombre de personnes blessées à la suite de collisions non mortelles peut être attribuable à divers facteurs, comme l'omission d'utiliser les dispositifs de retenue des passagers et le nombre élevé de conducteurs aux facultés affaiblies.

Améliorations prévues :

- La formation des membres de la Police de la circulation de la GRC à la nouvelle approche en matière de prestation de services devrait accroître la fréquence du port de la ceinture de sécurité et réduire les accidents imputables à la conduite avec facultés affaiblies.
- La GRC étudie actuellement de nouveaux modes de cueillette et de diffusion des données exactes afin de faciliter la prestation des services de la Police de la circulation.
- La GRC et ses partenaires effectueront des enquêtes sur le port de la ceinture de sécurité et la consommation d'alcool la nuit dans les régions rurales du pays afin d'obtenir des données de base à partir desquelles on pourra dégager des mesures de rendement.



La conduite avec facultés affaiblies est la première cause criminelle de décès au Canada

13 Une réduction des plaintes du public justifiées

Problème :

Pour maintenir la confiance du public dans ses services de police, la GRC donne suite à toutes les plaintes du public concernant l'inconduite réelle ou perçue de ses employés; elle tente ainsi de satisfaire les plaignants et de démontrer son imputabilité à l'égard du public, tout en respectant les droits des employés de la GRC.

Stratégies/Attentes :

- donner suite à toutes les plaintes de façon transparente et en temps opportun;
- selon le cas, régler les plaintes à la satisfaction des deux parties, par des rencontres informelles entre le plaignant, l'employé visé par la plainte et le superviseur de l'employé;
- améliorer la communication entre toutes les parties.

Partenaires :

Représentants divisionnaires des relations fonctionnelles (RDRF) de la GRC, Commission des plaintes du public contre de la GRC.

Extrants :

- 1 805 plaintes ont été formulées par le public en vertu de la Partie VII de la *Loi sur la GRC* qui permet à tout citoyen, qu'il soit ou non touché par l'objet de la plainte, de déposer plainte au sujet de la conduite d'un membre de la GRC en service ou de toute autre personne nommée ou employée par elle. Il s'agit d'une baisse de 18,5 % par rapport à 1999.
- Sur le nombre total de plaintes du public, 13 % ont été retirées, 33 % ont été réglées à l'amiable tandis que quelque 54 % ont été traitées par la procédure officielle, soit à l'interne par la GRC, soit à l'externe par la Commission des plaintes du public.¹⁷

Indicateurs de rendement :

- les tendances dans le rapport entre le nombre de plaintes justifiées et le nombre d'employés de la GRC.

Résultats :

- Un nombre moins élevé de plaintes formulées indique une plus grande satisfaction du public à l'égard de la conduite des employés de la GRC. On peut citer comme autres facteurs contribuant à la baisse les suivants :
 - la police communautaire;
 - la promulgation des énoncés de notre mission, notre vision et nos valeurs;
 - la délégation accrue des pouvoirs pour traiter et régler les plaintes directement au niveau local;
 - l'encouragement constant à régler les plaintes à l'amiable, si possible et s'il y a lieu.
- Le nombre de plaintes du public n'est qu'une infime fraction des quasi deux millions d'accusations déposées annuellement en vertu de lois fédérales, de lois provinciales, d'ordonnances territoriales et de règlements municipaux divers, en plus d'un autre million d'incidents liés à la circulation, qui représentent tous une faible proportion des millions de rapports officiels ou non entre les membres de la GRC et le public.

Améliorations prévues :

- la poursuite de la mise en oeuvre d'un système automatisé d'information sur les plaintes du public dans l'ensemble de la GRC.

La communication et les partenariats efficaces améliorent la sécurité publique

Durant l'année 2000-2001, la GRC a collaboré à tous les niveaux de l'organisation avec le personnel divisionnaire, les RDRF et les représentants de la CPP afin d'intégrer les recommandations formulées par cette dernière en matière de sécurité publique à ses politiques et programmes de formation en premiers soins, en secourisme et en poursuites policières.

Pour obtenir de l'information sur nos partenaires, visitez les sites Web suivants :

Programme des représentants divisionnaires des relations fonctionnelles de la GRC :

www.rcmp-grc.gc.ca/html/dsrr-f.htm

Commission des plaintes du public contre la GRC :

www.cpc-cpp.gc.ca

14 Une satisfaction accrue des clients et des partenaires

Problème :

Bien que le contact avec la police puisse être un événement négatif pour ceux qui contreviennent aux lois, le public, les partenaires, les bénévoles, les victimes, les témoins, les contrevenants et autres intervenants devraient être convaincus que le niveau et la qualité des services sont satisfaisants et conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés* et autres normes protégeant les droits des Canadiens.

Stratégies/Attentes :

- consultation active des clients et des partenaires pour déterminer leurs besoins;
- évaluation et amélioration des services pour en assurer la qualité et la pertinence pour les clients et les partenaires;
- sélection des cadets répondant au profil recherché;
- promotion de l'apprentissage permanent auprès des employés;
- assurance d'un système de discipline interne efficace;
- participation aux processus de plaintes du public;
- sondages sur la satisfaction du public.

Partenaires :

Communautés et organisations communautaires, partenaires à contrat, ministères et organismes fédéraux.

Extrants :

- Un juge de l'Alberta, en collaboration avec la GRC, a demandé la tenue d'un sondage général auprès des communautés en 2000. Les résultats de ce sondage ont été communiqués à la GRC.
- Au Nouveau-Brunswick, la Division J de la GRC a poursuivi son sondage annuel sur la satisfaction des clients auprès des particuliers qui ont eu affaire à la police au cours des six mois précédents.
- Malgré l'afflux constant de commentaires positifs formulés par le public, certaines divisions ont toujours de la difficulté à vérifier la satisfaction des clients à partir d'une méthode acceptable.
- Un examen des services de police autochtones auprès des collectivités autochtones dans tous les territoires à contrat servis par la GRC a été effectué afin d'évaluer le degré d'acceptation et de satisfaction générales de cette clientèle à l'égard des programmes et des services autochtones de la GRC. Le rapport final est maintenant disponible.

Indicateurs de rendement :

- satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les compétences à contrat;
- rapports et commentaires formulés par de nombreux segments variés de la communauté, notamment les médias, les coroners (enquêtes) et les comités parlementaires.

Résultats :

- Les particuliers, les clients institutionnels et les partenaires, à l'échelle communautaire, appuient toujours la GRC et ses programmes communautaires.
- Plus de 75 % des Albertains sont d'avis que la GRC accomplit un bon sinon un excellent travail au chapitre de la prévention du crime et de l'assistance aux victimes. Plus de 80 % signalent que la GRC accomplit un bon sinon un excellent bon travail au chapitre de la résolution des problèmes locaux.
- Le degré de satisfaction globale quant à la façon dont la GRC s'occupe des incidents au Nouveau-Brunswick est toujours à la hausse. Il en va de même pour ce qui est du nombre de victimes se disant satisfaites ou très satisfaites de la façon dont la GRC s'est occupée de leur dossier.
- La politesse et l'ouverture des agents de la GRC face aux besoins des citoyens ont encore une fois reçu une cote élevée dans le sondage sur la satisfaction des clients au Nouveau-Brunswick.

Améliorations prévues :

- recherche continue de moyens peu coûteux et innovateurs d'obtenir une rétroaction systématique sur la qualité des services de la GRC afin d'améliorer la prestation des services et de s'assurer qu'ils demeurent adaptés aux besoins des clients, des partenaires et des intervenants;
- élaboration d'une stratégie nationale visant à encourager les divisions à élaborer et à utiliser une méthode systématique d'évaluation de la satisfaction des clients dans les communautés où la GRC fournit des services de police à contrat;
- élaboration d'une méthode pertinente, puis la réalisation d'un sondage auprès des partenaires à contrat et ce, indépendamment de l'examen quinquennal à venir concernant l'Entente sur les services de police provinciaux, afin de s'assurer que les services et les méthodes de prestation demeurent adaptés aux besoins des clients;
- préparation en vue de l'examen en 2007 des ententes de prestation de services policiers d'une durée de 20 ans;
- élaboration d'un modèle de maintien de l'ordre plus rentable dans la région du Lower Mainland, en Colombie-Britannique, qui pourrait être étendu à d'autres secteurs de police contractuelle au pays;
- formulation d'une réponse au rapport sur les services de police autochtones qui sera profitable à ces communautés et à tous les Canadiens.

Problème :

Les Canadiens ont de plus en plus peur d'être victimes de crimes de violence.¹⁸

Stratégies/Attentes :

- prestation d'une gamme d'interventions pertinentes, de la répression jusqu'à la justice réparatrice, en réponse à une politique de tolérance zéro à l'égard des crimes de violence;
- prestation de programmes de prévention et de sensibilisation du public;
- en partenariat avec des organismes de services sociaux, prestation de programmes ciblant la violence familiale, y compris l'agression sexuelle contre des enfants;
- accent sur la réduction de la violence dans les écoles;
- mise en commun de renseignements sur les contrevenants (p. ex. SALCV (voir ci-dessous)).

Partenaires :

Santé Canada, DRHC, Service correctionnel du Canada, organismes provinciaux, communautés, organismes de prévention, organismes de services aux victimes, autres services de police et écoles.

Extrants :

En 2000, dans les régions servies par la GRC à l'échelle nationale :

- Le nombre d'accusations portées pour des crimes de violence a augmenté d'une fraction (moins de 1 %) pour atteindre 93 341 cas, soit moins que la hausse nationale moyenne qui est de 3 %.
- Le nombre de personnes accusées d'homicide ou de tentative d'homicide a diminué (2,7 %) à 245, contrairement au taux national qui est en hausse dans la majorité des provinces.
- Le nombre total de voies de fait a augmenté légèrement (1,5 %) pour atteindre 88 666, mais 75 % d'entre elles se rapportent à des voies de fait de niveau I (infractions mineures).
- Les infractions relatives aux armes ont augmenté de 3,5 %, à 8 606.

Indicateurs de rendement :

- les tendances dans les données statistiques sur la criminalité fournies par la police;
- les tendances dans les résultats des sondages auprès des victimes de crime;
- les partenariats avec des organismes qui s'emploient à réduire les crimes de violence.

Résultats :

- Même si les crimes de violence n'ont augmenté que de manière infime dans les secteurs desservis par la GRC, leur niveau reste inacceptable puisqu'ils représentent 12 % de toutes les infractions au *Code criminel* en 2000.

- Nous continuons de mettre l'accent sur la répression des crimes de violence en voie de perpétration et les services aux victimes de violence, dans la réalisation de notre objectif que constitue **la sécurité des foyers et des collectivités**.
- Nous aidons à mettre sur pied des bureaux de services communautaires ou aux victimes, nous appliquons les lignes directrices provinciales sur la « tolérance zéro » dans les cas de violence conjugale, nous établissons des partenariats et nous incorporons des protocoles avec d'autres organismes sociaux s'occupant d'enquêtes délicates (p. ex. exploitation sexuelle d'enfants) et nous utilisons des méthodes de résolution de problèmes novatrices au sein des communautés à risques élevés. Nombre de ces activités visent à rompre le cycle de la violence familiale.
- Les services de police continuent d'utiliser davantage le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALCV) comme l'indique l'augmentation du nombre de « liens » et d'affaires en série, 49 960 nouvelles affaires ayant été inscrites en 2000, pour un total de 125 078.

Améliorations prévues :

- les efforts de la GRC continueront d'être axés sur les craintes des Canadiens à l'égard de la violence dans nos foyers, nos rues et nos communautés, ainsi que dans nos écoles;
- nous continuerons d'employer des mesures de prévention du crime en partenariats avec d'autres organismes, groupes et communautés.

La prévention du crime par le développement social

En janvier 2001, la GRC a entrepris une initiative de création de capacités en parrainant un atelier national de sensibilisation à la drogue et de prévention du crime visant à mieux répondre à la criminalité en insistant notamment sur l'intervention précoce et le développement social. Cette initiative ne cesse de prendre de l'importance grâce à la mobilisation de divers partenaires fédéraux et provinciaux ainsi que des bénévoles de la communauté.

Dans diverses communautés du pays, la GRC travaille, en partenariat avec des responsables gouvernementaux et communautaires, à concevoir des programmes communautaires visant à répondre aux besoins des sans-abri, des jeunes, des personnes aux prises avec la violence, souffrant du syndrome ou des effets de l'alcoolisme foetal ou d'autres problèmes de santé mentale liés à l'alcoolisme.

Problème :

En dépit de la baisse des crimes déclarés par la police au Canada, la population s'inquiète beaucoup de la criminalité juvénile et demande des mesures plus fermes à l'endroit des jeunes contrevenants.

Stratégies/Attentes :

Nous employons diverses alternatives aux mesures et stratégies traditionnelles de justice pénale pour résoudre le problème avec nos partenaires :

- le recours à la déjudiciarisation (non-inculpation) pour les jeunes contrevenants primaires;
- la prévention afin d'empêcher les jeunes de perpétrer des délits;
- le recours à la justice réparatrice pour les victimes et les contrevenants;
- l'intervention précoce dans la vie des jeunes à risques;
- la prestation de programmes de sensibilisation;
- la consultation et la mobilisation des jeunes;
- la sensibilisation aux facteurs entourant la criminalité juvénile;
- la collaboration accrue avec les organismes communautaires de services sociaux pour les enfants, les jeunes et les familles.

Partenaires :

Ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, autres services de police, organismes non gouvernementaux et groupes de bénévoles.

Extrants :

En 2000, dans les régions protégées par la GRC¹⁹ :

- Le nombre d'accusations d'infractions au *Code criminel* (à l'exclusion des infractions au code de la route) portées contre des jeunes contrevenants a augmenté de 3,5 % pour atteindre 26 840. Cette hausse est légèrement supérieure à la moyenne nationale de 1 %, enregistrée après huit années consécutives de baisse.
- Le nombre de jeunes non accusés a connu un bond de 44,7 % (à 32 018).
- Le nombre total d'accusations pour tous les types de voies de fait a crû de 8,9 % (à 4 727).
- Le nombre de jeunes non accusés de voies de fait a également augmenté de 57,5 % (à 4 967).
- Des forums de justice communautaire ont été employés comme solution de rechange au système de justice traditionnel. Une évaluation récente montre un taux élevé de satisfaction à l'égard de ce processus, en particulier chez les victimes.

Indicateurs de rendement :

- les tendances dans les données statistiques policières sur les taux de criminalité;
- les tendances dans la répression des infractions au *Code criminel*;
- les tendances dans la participation des jeunes aux programmes sociaux, aux activités de la GRC destinées aux jeunes et au bénévolat;
- la récidive par rapport à la déjudiciarisation.

Résultats :

- les stratégies combinées qui consistent à s'attarder aux causes profondes des comportements déviants tout en ayant recours à la justice alternative, plus adaptée culturellement aux jeunes délinquants, semblent prometteuses comme moyen de réduire les taux d'incarcération juvénile;
- les jeunes s'engagent socialement dans la communauté;
- les jeunes et la police entretiennent des échanges;
- le programme CHOIX, un site Web conçu dans le cadre de la Stratégie nationale de la GRC sur la jeunesse afin de sensibiliser les jeunes aux méfaits de la drogues, gagne en popularité.

Site WEB : www.choix.org

Améliorations prévues :

- examiner les raisons de la diminution des taux de criminalité officiels;²⁰
- mettre en oeuvre des initiatives de justice réparatrice, comme les forums de justice communautaire, pour réduire la récidive, en particulier lorsqu'elles ciblent les jeunes contrevenants responsables des voies de fait mineures;
- élaborer des ressources et des programmes éducatifs afin d'accroître la sécurité au sein des communautés, en misant sur les écoles, y compris de la documentation sur les agents de liaison avec les écoles, un programme d'études sur la prévention du crime et un investissement plus à fond dans le *B.C. Youth-Police Network*;²¹
- élaborer des méthodes de suivi de la récidive chez les jeunes pour lesquels on a eu recours à la déjudiciarisation.

17 Une contribution au sentiment accru de sécurité de la population

Problème :

La crainte entrave le style de vie des Canadiens, en particulier ceux qui se sentent le plus vulnérable dont les personnes âgées, les jeunes femmes des centres urbains et les personnes handicapées.

Stratégies/Attentes :

- informer les Canadiens sur le risque statistique réel d'être victime d'un acte criminel pour qu'ils puissent mieux évaluer leur sécurité dans diverses circonstances;
- offrir des programmes d'information publique, de la sensibilisation et des conseils sur la prévention et l'autoprotection;
- offrir de meilleures réponses par la police, en particulier concernant la revictimisation (autrement dit, si la police traite les victimes de façon plus attentive, cela réduit leur crainte d'être victime de nouveau).

Partenaires :

DRHC, Justice Canada, le Centre national de prévention du crime, Santé Canada, ainsi que d'autres ministères fédéraux, partenaires à contrat, organisations communautaires de protection et de prévention du crime, et autres organismes non gouvernementaux.

Extrants :

- Pour atténuer les craintes du public, souvent exacerbées par le sensationnalisme des médias, nous avons poursuivi la mise en oeuvre de la police communautaire comme moyen de mieux faire connaître au public les risques réels ou statistiques d'être victimes de crime dans diverses circonstances.
- Nous avons continué d'établir des liens avec des partenaires comme Santé Canada et Justice Canada, afin de renseigner les Canadiens sur les programmes comme l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

Indicateurs de rendement :

La crainte d'être victimisé personnellement est passablement différente de la crainte du crime en tant que problème social. Dans le premier cas, les indicateurs de rendement sont :

- les tendances dans les résultats des sondages auprès des Canadiens sur leurs craintes en matière de sécurité, en particulier la crainte de déambuler dans leur quartier la nuit;
- les tendances montrant un écart dans les statistiques sur la criminalité qui révèlent que les Canadiens prennent davantage de mesures pour se protéger ou sont victimisés plus souvent;
- les tendances dans le nombre de demandes d'intervention de la police, en particulier dans des secteurs particuliers ou durant une période précise.

Résultats :

- Selon les sondages d'opinion, le public classe la criminalité parmi les 10 problèmes sociaux les plus importants auxquels les gouvernements devraient s'attaquer.

- Un sondage national mené auprès de victimes dans le cadre de l'*Enquête sociale générale* de 1999 révèle que les Canadiens se sentent plus en sécurité lorsqu'ils déambulent seuls dans leur quartier la nuit qu'en 1993 (en 1999, ils étaient 43 % à dire se sentir très en sécurité comparativement à 39 % en 1993).

Améliorations prévues :

- continuer d'élaborer et d'examiner des moyens innovateurs d'appuyer les enquêtes locales sur la victimisation et la crainte d'être victime de crime, afin d'offrir des mesures réalistes du rendement et de la réussite des initiatives de sensibilisation et d'information;
- continuer d'examiner et d'élaborer de nouveaux partenariats en vue de sensibiliser le public à la prévention du crime;
- évaluer les programmes de sensibilisation et de prévention du crime pour s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins des Canadiens.

Une stratégie canadienne pour promouvoir l'utilisation sécuritaire, prudente et responsable d'Internet

Poursuivant sa stratégie, la GRC a travaillé avec Industrie Canada et d'autres ministères à la production d'un guide intitulé *Le contenu illégal et offensant diffusé dans Internet*, maintenant accessible à tous les Canadiens.

La GRC a également fourni à ses membres une trousse d'outils pour apprendre aux enfants, aux parents et aux enseignants à naviguer en toute sécurité sur Internet. Ces derniers apprennent ainsi à détecter et à déjouer les prédateurs au moyen d'un jeu informatique interactif baptisé *Missing*.

18 Des méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture

Problème :

On reconnaît que les méthodes policières et le système de justice pénale traditionnels ne répondent pas aux besoins des peuples autochtones. Ils devraient être mieux adaptés culturellement, se fonder sur des partenariats solides avec les communautés autochtones et aborder les conditions sociales sous-jacentes.

Stratégies/Attentes :

- adoption de méthodes de justice réparatrice;
- mise en oeuvre de forums de justice communautaire (FJC);
- encouragement à la sensibilisation culturelle et à la spiritualité;
- recours aux cercles de guérison et de détermination de la peine;
- recrutement d'un plus grand nombre d'Autochtones au sein de la GRC;
- établissement et renforcement des partenariats avec les dirigeants et les communautés autochtones;
- soutien des services de police dans les réserves.

Partenaires :

Communautés et dirigeants autochtones, Justice Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Citoyenneté et Immigration Canada, DRHC, Centre national de prévention du crime, Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et partenaires à contrat.

Extrants :

- Nous avons formé d'autres facilitateurs pour mettre sur pied et gérer les FJC dans les communautés autochtones, ce qui porte leur nombre à plus de 2 500.
- La GRC a organisé 1 199 FJC au cours des 15 derniers mois.
- 28 candidats ont participé à notre Programme de formation des jeunes autochtones (PFJA). Au cours des trois dernières années, 51 participants sur 85 ont joint les rangs de la GRC.
- Un examen complet des services de police autochtones a été effectué dans toutes les régions servies à contrat par la GRC en vue d'apprécier les attentes et la satisfaction à l'égard des programmes à l'intention des Autochtones et des services de la GRC en général. Le rapport final a été publié en décembre 2000.¹
- D'autres cours de formation ont été donnés à des policiers et citoyens par le biais du Programme de prévention du suicide de la GRC qui a d'ailleurs été primé; au total, 1 525 personnes ont suivi 59 ateliers communautaires.
- En partenariat avec le Réseau de justice autochtone, la GRC a formé 120 policiers et citoyens en histoire et culture autochtones.

Indicateurs de rendement :

- les tendances dans le nombre de FJC utilisés par la GRC et les membres des communautés autochtones;

- la satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les prestataires de services.

Résultats :

- Le recrutement de cadets autochtones au sein de la GRC a aidé à améliorer les services policiers offerts aux communautés autochtones.
- Le nombre d'Autochtones traités par l'intermédiaire du système de justice officiel a diminué.
- Plus de 50 % des participants au PFJA ont suivi le Programme de valorisation des jeunes autochtones.
- L'intérêt exprimé par les jeunes autochtones à l'égard du PFJA est demeuré élevé depuis sa mise en oeuvre, et le nombre de candidats dépasse de loin le nombre de places disponibles.
- Le Comité consultatif national du Commissaire sur les Autochtones a adopté une orientation plus stratégique et conseille maintenant le Commissaire sur la façon d'améliorer la qualité des services aux communautés autochtones.

Améliorations prévues :

- des efforts sont déployés pour offrir une formation à 60 candidats au Programme de valorisation des cadets autochtones à compter de septembre 2001;
- consolider la consultation des meilleures pratiques en matière de prévention du suicide dans les communautés autochtones;
- en partenariat avec l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et du Centre national de prévention du crime, élaborer un plan d'action pour les populations autochtones en complément de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral;
- améliorer les compétences et connaissances des membres de la GRC en histoire et culture autochtones au moyen d'une formation continue sur les « perceptions des Autochtones »;
- évaluer les différents programmes de la GRC en matière de prévention du crime, de sensibilisation et de mieux-être communautaire afin de garantir leur pertinence et leur efficacité pour les communautés autochtones;
- fournir une preuve supplémentaire systématique de l'effet positif des activités de justice réparatrice.

Pour de plus amples renseignements sur le
**Programme de formation de la GRC à
l'intention des jeunes Autochtones**
ou le
Programme de valorisation des cadets autochtones,
consultez la page Web
www.grc.ca/html/autocht.htm

Services nationaux de police

Administrés par la GRC, les Services nationaux de police (SNP) fournissent des services de soutien à la communauté de la justice pénale dans son ensemble et constituent l'épine dorsale des quelque 500 organismes d'application de la loi du Canada. Les programmes des SNP jouent un rôle important au chapitre des priorités du gouvernement, notamment celle de la *sécurité des collectivités*. Ils sont alignés sur les priorités du Solliciteur général du Canada en matière de sécurité publique, notamment la stratégie de lutte contre le crime organisé.

Près de 70 % des services assurés par le secteur d'activités que constituent les SNP sont destinés à l'extérieur de la GRC.

Ainsi, les Services d'information et d'identité judiciaires, par le biais d'un système national de mise en commun de l'information, appuient les organismes canadiens d'application de la loi en ce qui a trait aux :

- antécédents criminels;
- aux empreintes digitales;
- à l'imagerie judiciaire;
- à l'enregistrement des armes à feu;
- et aux enfants disparus.

Les installations et les systèmes du Service canadien de renseignements criminels favorisent la mise en commun de renseignements criminels et la collaboration interorganismes.

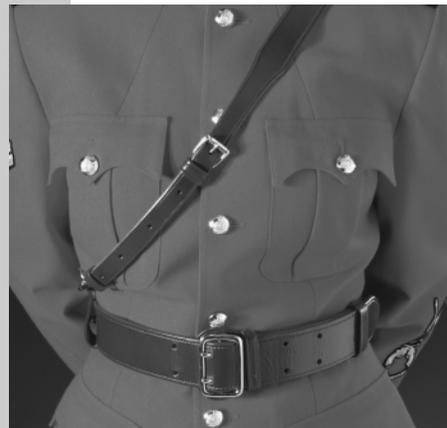
Le Collège canadien de police offre de la formation spécialisée à des organismes d'application de la loi canadiens et étrangers.

Le Service des laboratoires judiciaires réalise des expertises d'éléments de preuve prélevés sur les lieux de crimes, présente des preuves judiciaires aux tribunaux, et fait de la recherche et du développement en ce qui a trait aux nouvelles méthodes de police scientifique comme l'analyse génétique.

Le soutien et le développement techniques des activités de surveillance sanctionnées par la loi sont assurés à la GRC par le programme des Opérations techniques. Par ailleurs, ce secteur est responsable du Centre canadien de données sur les bombes ainsi que du Système d'analyse des liens entre les crimes de violence, dont bénéficie la communauté d'application de la loi.

Enfin, les SNP coordonnent la gestion de l'information et les besoins en matière de technologie de l'information.

Services nationaux de police



Objectif stratégique :

La sécurité des foyers et des collectivités

Priorités stratégiques :

*le crime organisé
la jeunesse
les services de police internationaux
la justice alternative
les services de police intégrés*

Services nationaux de police Intrants des ressources du secteur d'activité, 2000-2001

Resources financières (dépenses brutes totales) :	
Dépenses prévues (Partie II du Budget)	329 300 000 \$
Autorisations totales	251 300 000 \$
Dépenses réelles	244 300 000 \$
Ressources humaines	
ETP réels utilisés – (7,1 % du total des ETP)	1 445

19 L'accès accru par les clients à un service amélioré des laboratoires judiciaires

Problème :

Les éléments de preuve névralgiques à l'appui des enquêtes policières exigent de plus en plus des outils technologiques perfectionnés, coûteux et en évolution rapide.

Stratégies/Attentes :

- l'accroissement des niveaux de ressources et l'amélioration de l'efficacité des expertises biologiques à des fins judiciaires pour réduire l'arriéré national et améliorer les délais de réponse moyens;
- les démarches nécessaires à la certification ISO des six laboratoires opérationnels.

Partenaires :

Les enquêteurs canadiens, les substituts du procureur, les ministères et organismes fédéraux et provinciaux et un laboratoire de génoscopie privé dûment accrédité.

Extrants :

- 10 231 affaires (15 033 demandes d'examen), dont 28 % avaient trait à des crimes de violence et 6,8 % à de la fausse monnaie, des cartes de paiement et des documents de voyage contrefaits, probablement associés au crime organisé. 3 200 assignations à témoin ont été reçues, ce qui a donné lieu à plus de 1 000 comparutions devant les tribunaux;
- traitement de 2 581 dossiers d'analyse biologique (ADN);
- le projet relatif à la mise en activité de la Banque nationale de données génétiques a pris fin et celle-ci est entrée en service le 30 juin 2000. Au cours des 9 premiers mois, elle a permis de relier 5 lieux de crime à d'autres lieux de crime et 12 contrevenants à des lieux de crime;
- le premier laboratoire (Edmonton) a été accrédité par le Conseil canadien des normes tandis que quatre autres laboratoires ont fait l'objet de vérifications en vue de leur accréditation.

Indicateurs de rendement :

- le délai de réponse moyen pour la communication des résultats et des conclusions des expertises judiciaires aux clients;
- la capacité avérée de la Banque nationale de données génétiques à établir des liens entre plusieurs crimes là où la police ne possède aucun suspect, à identifier ou disculper des suspects et à déterminer si on a affaire à un criminel en série;
- la satisfaction des clients à l'égard de la contribution des expertises judiciaires à l'élucidation d'enquêtes criminelles.

Résultats :

- raccourcissement des enquêtes;
- réduction du coût des enquêtes;
- identification ou disculpation de suspects;
- liens établis entre victimes, suspects et lieux de crime;
- accélération de l'administration de la justice;
- taux élevé de satisfaction de la clientèle.

Améliorations prévues :

- rationaliser la gestion des cas de manière à éviter les chevauchements ainsi que le travail dont les résultats offrent peu de valeur probante;
- capitaliser sur l'expérience et l'intuition du comité consultatif judiciaire national;
- les données sur la satisfaction des clients fournies lorsque les preuves sont retournées aux clients après analyse continueront d'être réunies par l'intermédiaire du questionnaire sur la qualité du service.

Coopération sur la scène internationale

Depuis 1975, l'Angola est engagée dans une guerre civile sanglante contre les rebelles de l'UNITA. En dépit du Protocole de Lusaka (1994) qui interdit la vente et la fourniture d'armes et de matériel militaire à l'UNITA, celle-ci continue de se procurer du matériel militaire en utilisant des documents authentiques ou contrefaits.

Les responsables des Nations Unies ont demandé à M. Gilles Poulin, du Laboratoire judiciaire de la GRC à Halifax, d'examiner des documents venant de la République du Togo et du Burkina Faso qui devaient servir à acquérir des armes auprès de trafiquants bulgares et roumains. Grâce à son travail en Afrique et en Europe et à la collaboration des autorités locales, M. Poulin a prouvé que les documents togolais étaient contrefaits.

Les responsables des Nations Unies ont loué le travail de M. Poulin en ces termes : [Traduction] « Son travail exceptionnel a été déterminant pour l'issue de notre enquête en ce qu'il nous a permis d'identifier les principaux acteurs impliqués dans le trafic d'armes destiné aux rebelles de l'UNITA. » Et l'Ambassadeur du Canada d'ajouter [Traduction] « Le travail entrepris par M. Gilles Poulin en particulier a été d'une aide précieuse dans la rédaction d'un rapport au Conseil de Sécurité qui soit fondé sur la preuve la plus probante. Au cours de notre mandat de deux ans au Conseil de Sécurité, nous nous sommes particulièrement employés à faire des sanctions un instrument efficace de son action. Et l'assistance technique fournie par la GRC nous a grandement aidés à cet égard. »

20 L'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et sur les armes à feu

Problème :

Le personnel policier dans l'ensemble du Canada a besoin de renseignements exacts et en temps opportun pour assurer une application efficace et efficiente de la loi ainsi que d'autres services qui contribuent à la sécurité des foyers et des collectivités pour les Canadiens.

Stratégies/Attentes :

- assurer la fiabilité, la validité et la qualité des renseignements fournis;
- assurer un délai de réponse rapide aux demandes de renseignements;
- améliorer la capacité des services de traiter la demande croissante de services d'information.

Partenaires :

Quelque 500 services de police canadiens ainsi que les ministères et organismes fédéraux et provinciaux reliés par l'intermédiaire des 18 500 liens du réseau des SNP.

Extrants :

- on gère 3 millions de dossiers judiciaires;
- 27 millions de demandes de policiers en vue d'accéder à la base de données des casiers judiciaires;
- on a mis à jour 425 000 casiers judiciaires;
- on a traité 119 000 demandes de triage par les empreintes digitales à des fins civiles;
- on a effectué 39 000 transactions de casiers judiciaires aux fins de réhabilitation;
- le Bureau d'enregistrement des enfants disparus a aidé à retrouver 580 enfants et ouvert quelque 600 dossiers d'enfants disparus, ce qui porte leur nombre à plus de 1 500;
- 325 500 recherches d'empreintes digitales dans le Dépôt central des empreintes digitales à la suite de demandes de renseignements;
- 5 400 criminels ont été identifiés après qu'on eût comparé les empreintes digitales prélevées sur les lieux de crime avec celles inscrites dans le Dépôt central des empreintes digitales par l'intermédiaire du bureau central et de 14 terminaux du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) partout au Canada;
- l'équipe du projet de prélèvement d'échantillons d'ADN a effectué quelque 6 200 prélèvements rétroactifs sur des criminels, ce qui a permis d'élucider 15 cas.

Indicateurs de rendement :

- satisfaction accrue des utilisateurs des bases de données et des services;
- qualité des données (opportunité, exactitude, exhaustivité).

Résultats :

- des enquêtes policières et d'application de la loi plus opportunes, ce qui contribue à l'offre de services de police plus efficaces et efficaces aux Canadiens;
- identification plus rapide des suspects qui sont mis hors d'état de nuire.

Améliorations prévues :

- améliorer le CIPC par la poursuite du Projet de renouvellement en stabilisant, en redéfinissant et en améliorant ce système de soutien des plus utiles pour les policiers;
- faire approuver le recours à l'identification en temps réel(ITR) et obtenir les fonds nécessaires pour ce faire, ce qui permettra d'identifier les suspects au moment où ils sont détenus et de mettre à jour leur casier judiciaire, la saisie des données se faisant à la source. L'ITR permettra de verser directement les renseignements judiciaires sous forme électronique dans le Dépôt central des empreintes digitales de la GRC;
- renforcer les partenariats avec les services de police et organismes d'application de la loi canadiens et étrangers ainsi que des clients externes, afin de promouvoir l'adoption et l'utilisation des normes du *National Institute Standards of Technology* (NIST) pour l'échange électronique des empreintes digitales et d'autres données ainsi que pour l'ITR.

Technologie + ténacité = élucidation de crimes

En 1987, les corps de deux jeunes filles sont découverts dans la région de Thunder Bay, en Ontario. Les éléments de preuve recueillis sur les lieux du crime donnent à penser que les deux homicides sont liés. Les enquêteurs prélèvent des empreintes fragmentaires, mais faute de correspondance dans la banque de données dactyloscopiques, les crimes restent non élucidés.

En 1989, la police arrête un homme pour conduite avec facultés affaiblies; ses empreintes sont alors consignées dans une banque de données distincte, sans toutefois faire l'objet de recherches en raison des limites de la technologie.

En 1999, le système dactyloscopique est mis à niveau de sorte qu'il permet de comparer rapidement des empreintes digitales avec les plus de 3 millions de jeux de dix empreintes qui figurent dans la banque de données dactyloscopiques. Début 2000, la Section des empreintes latentes décide de profiter la capacité accrue du système pour ouvrir tous les dossiers d'homicide non élucidés. En effectuant une recherche générique dans la banque, le système établit une correspondance avec le petit doigt de la main gauche du suspect. Puis, une recherche subséquente finit par relier le suspect aux deux crimes.

Un résident de Thunder Bay a depuis été accusé des deux meurtres et attend son procès.

Faits saillants

- Une simple recherche parmi les 3 millions d'empreintes digitales qui figurent dans la banque de données dactyloscopiques ne prend désormais que 1,5 secondes.
- Les recherches plus compliquées prennent de 7 à 25 secondes.
- Auparavant, il fallait plusieurs heures pour effectuer une recherche et encore là, celle-ci était limitée à une partie de la banque de données seulement.

21 Le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels sur le crime organisé

Problème :

Le crime organisé est une industrie de plusieurs milliards de dollars qui nuit à la santé et à la sécurité des Canadiens, mine l'économie domestique et menace l'intégrité de nos institutions politiques. Le partage de renseignements criminels fiables, exacts et en temps opportun sur les groupes du crime organisé est essentiel aux organismes canadiens d'application de la loi pour qu'ils puissent lutter efficacement contre les principales menaces criminelles à la société canadienne.

Stratégies/Attentes :

Le Service canadien de renseignements criminels est responsable de :

- fournir les installations nécessaires à la mise en commun des renseignements par les organismes d'application de la loi du Canada;
- promouvoir la coopération interorganismes et surtout entre différents secteurs de compétence;
- produire et mettre en commun des renseignements de qualité sur le crime organisé avec l'aide de partenaires nationaux et internationaux afin de faciliter la prise de décisions éclairées dans les enquêtes sur le crime organisé;
- promouvoir le Système automatisé de renseignements criminels (SARC) en tant que base de données nationale sur les groupes du crime organisé.

Partenaires :

Par l'intermédiaire de ses neuf bureaux provinciaux, le SCRC fait équipe avec plus de 380 organismes au Canada, le SCRC ne se limite pas aux organismes d'application de la loi traditionnels, mais cultive des partenariats avec des organismes gouvernementaux comme l'ADRC, le SCC et la police militaire du MDN. De plus, il encourage le réseautage avec des sources d'information et de renseignements non traditionnelles.

Extrants :

- mise en commun de renseignements avec les partenaires à l'échelle du pays grâce aux stratégies nationales de lutte contre les bandes de motards criminalisées et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi qu'aux priorités nationales sur le crime organisé traditionnel, de souche asiatique, de souche autochtone et d'Europe de l'Est;
- suivi d'autres questions nouvelles telles que la circulation illégale des armes à feu, le jeu illégal et le crime organisé dans les ports maritimes;
- mise à jour et promotion du Système automatisé de renseignements criminels en vue de maximiser l'entrée de renseignements dans la base de données et faire en sorte que les partenaires y aient accès;
- conclusion de partenariats stratégiques avec des organismes d'application de la loi, le gouvernement et le secteur privé;
- prestation d'ateliers de formation et de cours sur le renseignement criminel dont l'atelier national annuel sur le crime organisé à l'intention des analystes et des enquêteurs.

Indicateurs de rendement :

- le niveau de satisfaction exprimé par les partenaires sur la qualité des renseignements criminels partagés;
- la satisfaction des participants à l'égard des ateliers et des cours sur le renseignement criminel.

Résultats :

- renforcement de l'efficacité opérationnelle par la communication de renseignements criminels et la formation;
- amélioration de la qualité des renseignements criminels grâce à l'exploitation de l'information et des renseignements consignés dans le Système automatisé de renseignements criminels (SARC);
- meilleure sensibilisation du public et des partenaires à la menace posée par le crime organisé par le truchement du *Rapport annuel du SCRC sur le crime organisé*;
- plus grande capacité à lutter contre le crime organisé.

Améliorations prévues :

- poursuivre l'examen des efforts de tous les partenaires du SCRC à la lumière de la stratégie globale de la GRC concernant la lutte contre le crime organisé;
- s'assurer que l'information et les renseignements fournis par le SCRC répondent aux besoins de la collectivité policière canadienne;
- veiller à ce que le SCRC possède l'expertise nécessaire pour offrir de manière efficace et efficiente de l'information et des renseignements sur les priorités nationales et d'autres questions relatives au crime organisé;
- améliorer la réponse de la police canadienne à la menace que pose le crime organisé en préconisant une répression criminelle axée sur les renseignements.

**Rapport annuel du SCRC sur le
crime organisé au Canada – 2001**
www.cisc.gc.ca

Initiative de la GRC contre le crime organisé
www.grc.ca/organizedcrime/index_f.htm

22 L'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et de bibliothèque

Problème :

Pour aider la communauté policière canadienne à protéger les Canadiens contre le crime et le désordre par l'application efficace et efficiente de la loi, il faut offrir, à l'échelle nationale, des outils et de la recherche de pointe, ainsi qu'une formation technique spécialisée et de haut niveau.

Stratégies/Attentes :

- acquérir et appliquer de nouvelles connaissances et expertises afin de préparer les policiers à faire face à la nature changeante du crime organisé et de la criminalité technologique;
- élaborer de nouvelles méthodes pour répondre aux besoins des cadres policiers qui doivent composer avec des changements organisationnels, technologiques et sociaux qui surviennent rapidement;
- diriger le réseau d'enseignement supérieur qui comprend des écoles de police, des universités, des collèges et d'autres sources d'apprentissage pour les policiers;
- élaborer des normes nationales de formation pour la police canadienne, y compris la police des Premières nations;
- élaborer et appliquer de nouveaux systèmes de prestation de l'éducation et de la formation.

Partenaires :

Centre canadien de recherches policières, écoles de police, services de police, toutes les composantes des SNP et de l'Infrastructure technique, collèges communautaires, associations de chefs de police.

Extrants :

- formation de 5 % de la population policière canadienne par l'intermédiaire de 36 cours et 119 séances, en plus de conférences, séminaires et ateliers;
- recouvrement intégral des coûts, avec des recettes de 3,5 millions de dollars;
- lancement du site Web du CCP qui est régulièrement mis à jour et qui servira de modèle au futur développement des affaires électroniques du CCP.

Indicateurs de rendement :

- les tendances dans la demande des clients;
- les tendances dans les services fournis;
- les sondages sur la satisfaction de la clientèle.

Résultats :

- les policiers sont davantage en mesure d'obtenir de l'information et de la formation grâce :
 - au télé-apprentissage
 - à Internet.
- plus largement, cela améliore les connaissances, l'efficacité et le professionnalisme des policiers canadiens.

Améliorations prévues :

- développement continu de l'information et de la formation en ligne;
- mise en oeuvre d'un nouveau plan stratégique en vue de développer une formation axée sur le crime organisé, la criminalité technologique et le renseignement à l'École des sciences policières;
- évaluation des recommandations de la firme KPMG quant à nos services aux entreprises afin de déterminer la faisabilité des « meilleures pratiques d'affaires »;
- révision du programme d'apprentissage destiné aux cadres policiers;
- accès à *BiblioCat* à tous les services de police du pays par le biais d'Internet;
- adoption du modèle de l'administration fédérale en vue de devenir une organisation apprenante.

Formation à la carte

Quelques heures à peine après avoir suivi le cours *Négociation en situation de crise* du Collège canadien de police, un policier a été appelé à jouer le rôle de négociateur principal dans une situation de crise à Medicine Hat, en Alberta. Après avoir tué sa famille, un individu armé s'était barricadé dans le sous-sol de sa maison où il menaçait de se suicider.

Mettant en pratique ses compétences fraîchement acquises, le policier a réussi à raisonner le forcené avec l'aide du chef de secteur et d'autres négociateurs. Après avoir tenu les policiers en haleine pendant 24 heures, le suspect de 23 ans s'est finalement rendu sans provoquer d'autre incident.

Services de maintien de la paix

La GRC gère, pour le compte du gouvernement canadien, la participation des policiers canadiens au volet police civile des missions de maintien de la paix et autres opérations internationales de soutien de la paix.

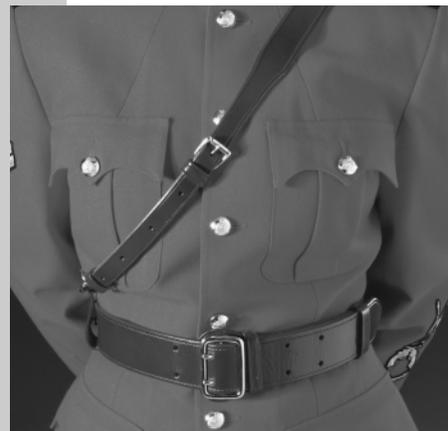
La décision d'affecter des agents canadiens d'application de la loi pour aider les pays en proie à des conflits internes est prise par les ministres du cabinet responsables des ministères et organismes intéressés (MAECI, ACDI et SGC) en vertu de l'Arrangement sur la police civile au Canada, conformément à la politique étrangère du gouvernement en matière de maintien de la paix, laquelle relève habituellement des Nations Unies.

La politique de maintien de la paix du gouvernement est gérée par le MAECI, le financement est assuré par l'ACDI et les missions sont administrées par la GRC (SGC) en vertu d'ententes officielles avec les ministères concernés.

La GRC fournit des policiers civils ayant les connaissances, les aptitudes et habiletés et le profil linguistique nécessaires pour combler les besoins des missions de maintien de la paix et autres opérations de soutien de la paix.

Le succès de la participation canadienne à la police civile au sein des missions de maintien de la paix est conditionné par des facteurs externes qui échappent au contrôle de la GRC, dont la nature et l'ampleur du conflit interne dans le pays étranger, le professionnalisme, le leadership, les normes et la formation de la police de ce pays et le désir de ses citoyens d'être protégés par leur propre service de police.

Par conséquent, il se peut qu'une mission de maintien de la paix ne donne pas des résultats nets, comme une paix durable, mais en bout de ligne, la prestation d'aide humanitaire et l'établissement d'une assise pour les efforts futurs profitent à la fois au pays en conflit et au Canada. Les policiers canadiens étant à leur retour plus aptes à fournir des services de police aux communautés multiculturelles.



Services de maintien de la paix

Objectif stratégique :

La sécurité des foyers et des collectivités

Priorités stratégiques :

*le crime organisé
les services de police internationaux
les services de police intégrés*

Services de maintien de la paix

INTRANTS DES RESSOURCES DU SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2000/2001

	Financé par la GRC	Financé par l'ACDI
Ressources financières (dépenses brutes totales)		
Dépenses prévues (partie II du budget)		20 000 000 \$
Autorisations totales		
Dépenses réelles		
Ressources humaines		
En mission de maintien de la paix à l'étranger		141 ETP
À Ottawa, pour la gestion et le soutien du programme		21 ETP
Formation internationale		
Salaires	367 816 \$	
F&E	250 000 \$	
Ressources humaines (ETP utilisés)	6,5	

Nota : Le financement est assuré par l'ACDI pour les opérations de maintien de la paix à l'étranger, ainsi que pour le maintien d'un groupe principal chargé de gérer le programme et de soutenir le personnel en mission. Voir le *Rapport sur le rendement au Parlement* 2000-2001 de l'ACDI.

Affectation opportune et rentable de personnel policier aux missions de maintien de la paix

Problème :

Les conflits internes qui secouent certains pays étrangers, et pour lesquels la communauté internationale invite le Canada à participer au volet de police civile des opérations de maintien de la paix et autres opérations de soutien à la paix, exigent la sélection, la formation et la gestion des policiers canadiens possédant les connaissances, les compétences, les aptitudes et le profil linguistique recherchés, dans des délais opportuns et de manière rentable.

Stratégies/Attentes :

- anticipation des missions de maintien de la paix potentielles;
- affectation de membres de la GRC et d'autres services de police au pays pour travailler directement avec des organisations partenaires comme le MAECI et les Nations Unies en vue de promouvoir et d'améliorer les efforts de la police civile canadienne;
- prestation d'une formation pertinente avant le déploiement;
- prestation d'un soutien efficace et opportun aux policiers civils canadiens qui participent à des missions de maintien de la paix;
- assurer une répartition des ressources adéquates en vue d'une gestion efficace et efficiente du programme.

Partenaires :

Solliciteur général du Canada, MAECI, ACDI, ministère de la Défense nationale, Nations Unies, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Équipe spéciale de perfectionnement de la police du Commonwealth, Organisation des États américains (OEA) et services de police canadiens participants.

Extrants :

- les policiers civils canadiens ont été déployés à temps et dans les limites du budget alloué dans 7 missions de maintien de la paix, sans incident.

Indicateurs de rendement :

- déploiement d'un personnel canadien de police civile approprié suivant l'engagement du Canada au mandat de chaque mission;
- satisfaction de la manière dont la GRC gère le programme de maintien de la paix et de soutien de la paix de la police civile canadienne, exprimée par l'instance internationale chargée de la mission et par les principaux partenaires canadiens engagés dans le maintien de la paix.

Résultats :

- la participation des policiers civils canadiens aux missions de maintien de la paix contribue à améliorer la qualité des services policiers fournis aux communautés multiculturelles canadiennes;
- la participation fructueuse des policiers civils canadiens aux missions de maintien de la paix rehausse la réputation internationale du Canada.

Améliorations prévues :

- renforcer les partenariats afin d'accroître la capacité du programme;
- favoriser une plus grande participation des femmes aux missions de maintien de la paix;
- déterminer des méthodes qui offrent des avantages durables et axés sur des objectifs aux initiatives destinées à la jeunesse dans le contexte des missions de maintien de la paix.

Rendre le monde plus sûr

Au cours de l'exercice 2000-2001, les policiers canadiens ont participé à la reconstruction des institutions et services de police démocratiques au Kosovo, au Timor oriental, en Bosnie, au Guatemala et à Haïti. Au Canada, la diffusion des documentaires primés *Mission to Kosovo: the Canadian Police Experience* et *Shadows of War* ont rendu hommage au travail acharné, au dévouement et à la compassion des policiers civils canadiens.

Pour obtenir la liste complète des missions auxquelles participe la GRC, ainsi que l'Étude annuelle des Missions de maintien de la paix, visitez le site

www.grc.ca/peacekeeping/index_f.htm

24 Le rehaussement de la réputation internationale du Canada

Problème :

En raison de la grande visibilité des missions de maintien de la paix, la participation du Canada est surveillée de près par les médias et la communauté internationale.

Stratégies/Attentes :

- sélectionner et déployer un personnel policier canadien de haut calibre en termes de professionnalisme, d'expérience, d'expertise et de leadership;
- développer encore davantage notre approche proactive auprès des médias nationaux et étrangers à qui l'on confie régulièrement des histoires, des nouvelles ou des idées de coopération conjointe.

Partenaires :

SGC, MAECI, ACDI, MDN, Nations Unies, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Équipe spéciale de perfectionnement de la police du Commonwealth, Organisation des États américains, organismes d'application de la loi canadiens participants.

Extrants :

- le déploiement, en temps opportun, de personnel policier canadien qui possède les connaissances, les aptitudes et le profil linguistique nécessaires pour répondre aux besoins des missions de maintien de la paix et autres opérations internationales de soutien de la paix, conformément aux demandes du client et en vertu des ententes administratives conclues avec le MAECI, le SGC et l'ACDI, à l'appui des objectifs de la politique étrangère du gouvernement du Canada.

Indicateurs de rendement :

- l'importance de la demande de participation aux missions de maintien de la paix;
- le nombre de policiers civils canadiens occupant des postes de dirigeant au sein des missions de maintien de la paix;
- les rapports médiatiques sur la participation des policiers civils canadiens aux missions de maintien de la paix et autres opérations de soutien de la paix.

Résultats :

- La participation fructueuse de la police civile canadienne aux missions de maintien de la paix contribue à accroître la sécurité des personnes dans les pays en proie à des conflits internes.

- En rétablissant la paix et la stabilité, et en établissant des institutions démocratiques dans les pays déchirés par la guerre, les policiers civils canadiens qui participent aux missions de maintien de la paix contribuent à réduire les conséquences de la criminalité sur le Canada en perturbant les activités du crime organisé qui tente de s'installer dans ces pays.
- La réputation internationale du Canada bénéficie de la participation fructueuse des policiers civils canadiens aux missions de maintien de la paix.
- La participation des policiers civils canadiens aux missions de maintien de la paix contribue à améliorer leurs connaissances et leur compréhension des différentes cultures présentes au Canada et, donc, à améliorer la qualité des services au pays.

Améliorations prévues :

- continuer à renforcer le nouveau cadre de leadership par l'apprentissage continu et les possibilités de perfectionnement;
- adopter une approche stratégique en matière d'identification et de formation des gestionnaires de police canadiens au moyen de l'élaboration et de la mise en oeuvre de critères clés de sélection et de formation.

La police civile canadienne à l'avant-plan

En 2000-2001, des policiers civils canadiens ont occupé des postes prestigieux, dont les suivants :

Conseiller auprès du ministre de l'Intérieur
Chef des opérations
Chef des enquêtes nationales
Chef de l'équipe mixte chargée des projets spéciaux
Enquêteur en chef auprès du Bureau du Haut Représentant
Chef des services de la circulation
Chef des services d'identité
Officier de la police communautaire
Chef adjoint aux opérations
Sous-commissaire aux opérations
Chef adjoint aux opérations de police des frontières
Directeur du programme
Chef régional

Examens clés

Gestion de l'actif

Dans le cadre d'un examen des systèmes de gestion de l'actif de la GRC, la Sous-direction de la vérification et de l'évaluation a examiné l'information relative à la gestion de l'actif et les applications de système utilisées pour sauvegarder, protéger et assurer le suivi des différentes catégories d'actifs à la GRC. L'examen a conclu que le cadre redditionnel en matière de gestion d'actif devait être amélioré et élargi à la gestion coordonnée des catégories d'actif appartenant à l'ensemble des secteurs fonctionnels. L'examen a également révélé la nécessité d'élaborer une stratégie globale en ce qui concerne d'information sur la gestion de l'actif directement liée au système financier central. C'est pourquoi les efforts visant à consolider et à remanier la gestion de l'actif ont été étendus pour inclure les catégories d'actif qui appartiennent à d'autres secteurs fonctionnels clés. Cela devrait faciliter l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'actif et d'un cadre redditionnel exhaustifs au sein de la GRC.

Les Opérations d'infiltration

Les Opérations d'infiltration de la GRC ont fait l'objet d'un examen portant sur le recrutement, la formation et la gestion des ressources d'infiltration, la pertinence et l'adéquation des politiques opérationnelles, ainsi que l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles. Si cet examen a montré que les opérations d'infiltration étaient globalement bien gérées à la GRC, il a aussi permis de formuler des recommandations, notamment : améliorer les politiques relatives à la disponibilité des agents d'infiltration dûment formés, appliquer de manière plus cohérente et uniforme le processus d'évaluation psychologique, accroître la qualité du matériel de soutien technique, et élaborer des normes de formation pour les opérations menées en collaboration avec d'autres services de police. On y relevait également des difficultés quant à la capacité du programme à répondre à des exigences opérationnelles grandissantes pour des ressources d'infiltration d'une plus grande diversité linguistique, culturelle et d'expérience opérationnelle. À la suite de l'examen, la sécurité, l'efficience et l'efficacité des opérations ont été accrues au moyen d'améliorations continues aux processus de gestion des ressources humaines, de soutien technique, de recrutement et de formation.

Gestion du rendement des ressources humaines

Un examen a été mené sur l'efficacité des processus et politiques de gestion du rendement des ressources humaines de la GRC prévus à la partie V de la *Loi sur la GRC*. Si les processus et directives de la Gendarmerie concernant la gestion des problèmes liés au rendement ont été jugés raisonnables et appropriés, on a relevé un manque d'orientation et de soutien directionnels aux gestionnaires chargés de les appliquer. Pour pallier ces lacunes et améliorer le système, on a recommandé l'adoption de meilleures pratiques en cours dans d'autres

secteurs de la Gendarmerie et organisations externes, notamment préparer une trousse d'orientation à l'intention des superviseurs et gestionnaires et promouvoir un travail d'équipe avec des experts dûment formés pour coordonner les activités et aider les gestionnaires à toutes les étapes du processus. Ces quelques recommandations ont déjà permis d'améliorer la capacité de la Gendarmerie à composer avec les problèmes et enjeux liés au rendement.

Propriété intellectuelle de la GRC

La GRC a procédé à une vérification de sa propriété intellectuelle (PI) afin d'en classer et d'en inventorier les éléments d'actif, et effectué un examen des politiques et modalités de protection, de gestion et de commercialisation de cet actif. La vérification a montré que la GRC possédait un portefeuille PI bien garni, principalement grâce aux travaux de R&D du Service des laboratoires judiciaires, des Opérations techniques, de la Formation, d'Apprentissage et Perfectionnement, ainsi que de l'Informatique. L'examen et la vérification ont aussi fait ressortir la nécessité de disposer d'une politique de gestion améliorée en ce qui a trait au développement, à la propriété, à la protection et à l'exploitation de la PI, et de créer un Office de la propriété intellectuelle pour appuyer cette politique, fournir des directives en matière de PI, ainsi que des services professionnels et opportuns aux innovateurs que comptent la GRC. La création d'un programme de récompense aux innovateurs/inventeurs et l'acquisition d'un programme informatique de gestion de l'inventaire PI figurent également parmi les recommandations. La mise en oeuvre d'une politique améliorée, l'acquisition d'un programme informatique de gestion de l'inventaire PI et la création d'un OPI devraient être finalisés d'ici la fin de l'exercice 2001-2002.

Programme national de commandites de la GRC

Comme de nombreux autres ministères et organismes fédéraux confrontés à un resserrement budgétaire, la GRC a dû trouver de nouvelles sources de financement pour maintenir la qualité des services fournis aux Canadiens. Durant la dernière décennie, la GRC a ainsi multiplié les alliances stratégiques en matière de commandites. À l'automne 2000, elle a commandé une évaluation externe de son Programme national de commandites pour s'assurer que les ententes conclues étaient conformes à ses lignes directrices internes, ainsi qu'aux directives du gouvernement fédéral. Parmi les recommandations formulées dans le cadre de cette évaluation, citons la création d'un registre des commandites, la mise en oeuvre d'un mécanisme de gestion du risque, l'élargissement des communications avec les partenaires et organismes centraux et la mise au point d'un mécanisme de suivi financier. Depuis, des démarches ont été entreprises pour voir à ces recommandations.

Gestion du matériel

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, de nombreux nouveaux systèmes, politiques et méthodes ont été conçus afin de faciliter la mise en oeuvre du Système d'information financière à l'échelle gouvernementale.

Voici deux des nombreuses initiatives de gestion du matériel entreprises dans le but d'améliorer la rentabilité de la prestation de services et du soutien au programme.

Un comité de la GRC a établi de nouvelles normes pour la plupart des véhicules à moteur de la GRC et leur équipement réglementaire. Ces nouvelles normes s'appliquent déjà à une première commande de véhicules de police pré-opératoires passée à titre d'essai. Le premier essai touchera quelque 430 véhicules,

équipés et modifiés par les fabricants selon les nouvelles spécifications techniques de la GRC. Si les essais s'avèrent concluants, la GRC procédera à une demande de proposition (DP) auprès de l'industrie afin d'assurer un processus d'acquisition concurrentiel et équitable.

Étant donné sa taille, la GRC a d'importants besoins en imprimerie et en imagerie. Une initiative a donc été lancée pour réduire les coûts d'impression et d'imagerie à l'échelle de l'organisation, tout en améliorant la technologie, le service à la clientèle et les pratiques de gestion. L'initiative est déjà en cours dans la Région du Centre et la Région du Nord-Ouest, tandis que la Région de l'Atlantique devrait procéder à son lancement à la Division L.

Approvisionnement et Marchés

Le Service des acquisitions et contrats (SAC) représente la GRC pour tout ce qui concerne les acquisitions et les contrats. Conformément aux exigences de la fonction moderne de contrôleur et pour garantir une utilisation judicieuse des ressources de la GRC, le SAC a élaboré un nouveau cadre en vue de déléguer et de centraliser tous les pouvoirs d'attribution des contrats à chacun de ses quatre bureaux régionaux. Parallèlement, le SAC a renforcé son rôle crucial en ce qui concerne le contrôle des contrats, la planification et l'établissement des prévisions en matière d'acquisitions, la prestation de conseils éclairés sur les acquisitions et la gestion de projets/acquisitions, et l'établissement de rapports nationaux. Afin de faciliter la transition, le SAC a organisé des cours sur le sujet dans chacune des régions. En outre, le programme d'accréditation professionnelle mené à l'échelle de l'administration fédérale à l'intention des professionnels des achats — dont la GRC a présidé le comité directeur — a finalement été approuvé et les

cours ont pu débiter. Le SAC a également mis sur pied à l'interne un bureau de gestion afin de voir à l'accréditation au sein de la GRC.

La GRC est fière d'avoir dépassé pour la 4^e année consécutive ses engagements et objectifs concernant l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, avec plus de 7,1 millions de dollars de contrats passés auprès de fournisseurs autochtones durant l'année civile 2000, soit 42 % de plus que l'objectif de 5 millions de dollars qu'elle s'était fixé.

La GRC a terminé les analyses de rentabilisation sur la diversification des modes d'exécution (DME) dans les services d'alimentation de la RCN. Suivant les conclusions de ces analyses, trois sites (CCP, DG et IOTMP) ont été officiellement autorisés à procéder à un appel à la concurrence en vue de l'impartition de leurs services d'alimentation.

Initiative d'amélioration des services

La GRC reconnaît l'importance de toujours améliorer la qualité de sa prestation de services aux Canadiens. C'est pourquoi elle effectue régulièrement des sondages pour mesurer la satisfaction de sa clientèle. L'amélioration de la prestation de services est un engagement permanent et fait ici l'objet d'un rapport sous le titre « **Plus grande satisfaction des clients et partenaires** ». (Voir le **résultat stratégique No 14**.)

S'appuyant sur son Cadre stratégique, la GRC évolue pour devenir une **organisation d'excellence** guidée

par une **vision stratégique**. Elle reste engagée à satisfaire sa clientèle et à offrir des services de qualité; ces principes font d'ailleurs partie intégrante de la philosophie de gestion de la GRC et sont à la base de son système de gestion du rendement dont la mise au point se poursuit à l'aide de la méthodologie du tableau de bord prospectif. De même, les exigences de l'Initiative d'amélioration des services du Gouvernement du Canada seront intégrées à la dimension client de la méthodologie.

Réservoirs de stockage des combustibles

La GRC a choisi de présenter à Environnement Canada un rapport annuel sur ses réservoirs de stockage des combustibles.

Un rapport provisoire pour 2000 a été présenté au Service de la protection de l'environnement, Division de la conformité.

Fonction moderne du contrôleur

En 1999-2000, la GRC s'est jointe au groupe de ministères pilotes sur la modernisation de la fonction de contrôleur, mettant sur pied un bureau spécialisé en avril 2000. Au sein de ce groupe pilote, la direction de la GRC a fait du leadership, de la responsabilisation et de la gérance les principaux axes de sa participation. Le Commissaire a ainsi directement participé au plan de communications visant à mettre en oeuvre les principes et pratiques énoncés dans le rapport du **Groupe d'étude indépendant chargé de la modernisation de la fonction de contrôleur dans l'Administration fédérale du Canada**. Il continue par ailleurs de jouer un rôle déterminant dans le pilotage des principaux thèmes que sont la responsabilisation et la gérance.

En 2000-2001, la GRC a mené deux études importantes afin d'évaluer avec précision ses capacités et sa fonction de contrôleur et de mieux cibler les secteurs prioritaires à améliorer dans les pratiques de gestion et le changement de culture de la gestion moderne, de manière à appuyer ses services et programme de police. Dans un premier temps, la GRC s'est servi de la vérification de la capacité de contrôle conçue et mise en oeuvre par le premier groupe pilote sur la Modernisation afin d'établir un seuil de référence pour les 34 éléments-clés de gestion. Elle a ensuite élaboré un Cadre de gestion et de contrôle financiers sur mesure pour présenter son modèle de contrôle de gestion et mieux situer la vision de modernisation des « systèmes de contrôle adéquats » au sein de l'administration fédérale, notamment en ce qui a trait aux services de police. Ce modèle reprend les meilleures fonctions et pratiques de la vérification de la capacité, du **Modèle de la communication et de la vérification de l'information sur l'efficacité** de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée, du **Modèle des critères de contrôle** de l'Institut canadien des comptables agréés, et du **Modèle de la capacité de gestion financière** du Bureau du vérificateur général du Canada.

Ces deux études ont en partie été financées par le Fonds d'innovation pour la modernisation du crédit 10 du Conseil du Trésor.

Stratégie de développement durable

Améliorer notre performance environnementale

En décembre 1997, la GRC présentait sa première Stratégie de développement durable (SDD), caractérisée par d'ambitieux objectifs. Le long processus de consultation qui a suivi a permis d'accroître la sensibilisation à l'importance d'étendre le développement durable à tous les niveaux de l'organisation. Nos activités sont reprises dans un rapport rédigé à la fin du calendrier d'exécution de la première SDD et qui fait figure de bilan des réalisations par rapport aux objectifs initiaux de la stratégie. De plus amples détails sont disponibles sur la page Web consacrée à la SDD du site Internet de la GRC, à l'adresse www.rcmp-grc.gc.ca/html/sustain1-f.htm

Malgré son ferme engagement envers le développement durable, la GRC — avec ses plus de 20 000 employés, 8 000 véhicules et 2 000 bâtiments — avait sous-estimé le niveau de ressources nécessaire à l'atteinte de ses objectifs. La dotation des postes consacrés au développement durable n'a pas été uniforme à l'échelle du pays, tout comme le financement visant à assurer l'application de la stratégie. C'est pourquoi certains engagements au titre de la SDD de 1997 n'ont pu être respectés.

Par ailleurs, la GRC a examiné en détail ses politiques, procédures et pratiques de comptabilité financière en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière (SIF).

Avec ces deux études et les examens comptables effectués en 2000-2001, la GRC possède les outils pour piloter au mieux les améliorations de gestion au cours des deux prochaines années, et mesurer ces améliorations à l'aune de normes externes reconnues.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa SIF et du passage à la comptabilité d'exercice, la GRC mène des études dans ses divisions et régions en collaboration avec des partenaires de la police à contrat, afin de mieux saisir et expliquer les répercussions qu'auront les changements comptables et les améliorations à la gestion financière prévus par la SIF sur ses rapports avec ses partenaires externes. En guise de prélude à l'élaboration d'un cadre de travail et guide de discussion, la GRC a procédé à un examen comptable encore plus détaillé des pratiques courantes en matière de recettes et de comptes débiteurs dans les accords de service de police.

Le Commissaire et le sous-commissaire à la Gestion générale et au Contrôle ont continué de jouer un rôle important au sein des instances qui gouvernent l'effort général de modernisation à l'échelle de l'administration fédérale. La GRC a ainsi joué un rôle d'avant-garde dans le projet pilote du Secrétariat du Conseil du Trésor visant l'amélioration des rapports au Parlement, et s'est mérité un prix de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée pour la qualité de ses rapports de rendement diffusés à l'externe.

La GRC a également joué un rôle prépondérant pour que les efforts d'amélioration de la gestion de la fonction moderne de contrôleur soient au coeur de l'approche plus large qui consiste à mettre l'accent sur les **Résultats pour les Canadiens**, en accordant une importance particulière aux résultats, aux valeurs et à une gestion responsable des ressources.

Dans l'intervalle, la GRC a réalisé qu'elle devait accroître les ressources destinées à la gestion environnementale pour pouvoir respecter ses engagements en matière de développement durable. Elle dispose maintenant de personnel spécialisé dans trois de ses quatre Régions ainsi que de quatre employés à la Direction générale. Un système de gestion du développement durable basé sur la norme ISO 14001 est en place et on devrait prochainement acquérir un système de gestion de l'information sur l'environnement.

La GRC a conscience de ses manquements en regard des engagements pris en vertu de sa SDD initiale et réalise que le développement durable est solidaire de son objectif stratégique d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités. Nous adoptons à présent une approche plurielle, qui intègre technologie, ressources humaines et développement durable, dans tous les secteurs d'activités afin d'être en mesure de respecter les engagements que nous avons pris dans la SDD.

Groupement de rapports

Sommaire des réalisations

Secteurs prioritaires	Objectifs	Sommaire des réalisations
Gestion des déchets dangereux		
	Prévenir la contamination des lieux.	Certaines divisions ont effectué des enquêtes et évaluations des risques sur les réservoirs de stockage souterrains/en surface et ont complété un programme de mise à niveau et de suppression des réservoirs de stockage.
	Prévenir le rejet des matières et déchets dangereux et toxiques.	Certaines divisions ont effectué des enquêtes et évaluations des risques sur les réservoirs de stockage souterrains/en surface et ont complété un programme de mise à niveau et de suppression des réservoirs de stockage.
Passation des marchés, approvisionnements et gestion du parc des véhicules		
	Adopter des politiques et procédures régissant la passation des marchés, les approvisionnements et la gestion du parc automobile, qui atténuent l'impact sur l'environnement.	En vertu d'un ambitieux programme de véhicules utilisant des carburants de remplacement, le parc automobile de la GRC compte maintenant 75 véhicules fonctionnant au gaz naturel, 43 au propane, 20 véhicules hybrides (propane/ essence), 16 E-85 et 14 véhicules hybrides (gaz/électricité).
Conception écologique des immeubles		
	Minimiser l'impact environnemental lié à la planification, à la conception, à la construction, à la rénovation et à la démolition des biens immobiliers.	Quelques nouveaux détachements ont été construits suivant un concept écologique, comme la sélection de matériaux de construction écosympathiques et l'utilisation de pompes géothermiques.
Conservation des ressources naturelles		
	Réduire la consommation d'eau et la quantité de déchets non dangereux envoyés à la décharge, et accroître l'efficacité énergétique.	Un programme de recyclage visant à réduire de 60 % le volume des déchets a été mis en place dans un des immeubles de la Région du Centre. Un système global de surveillance de la consommation d'eau et d'énergie a été mis sur pied dans la Région du Pacifique. Il devrait permettre aux gestionnaires de concentrer leurs efforts sur les aspects problématiques. Un projet d'amélioration énergétique est en place dans la Région du Nord-Ouest; il devrait réduire les coûts d'énergie de 90 000 \$ par année et contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
Communication et formation		
	Accroître la sensibilisation à l'environnement et encourager les comportements écologiques.	De nombreux exposés et séances de sensibilisation ont été organisés au profit des chefs de détachement, du personnel des transports et des administrateurs des biens. Dans la Région du Pacifique, on a même créé un guide sur les lois et études environnementales à l'intention des administrateurs des biens.
	Informers les clients et partenaires de la GRC ainsi que le public sur les activités environnementales.	Une brochure a été publiée pour souligner les efforts entrepris par la GRC en vue d'assainir son parc automobile, notamment par l'acquisition de véhicules hybrides. Des articles traitant des activités environnementales de la GRC ont été soumis au <i>Pony Express</i> . La Région du Pacifique a présenté les détails d'une opération dépollution aux gestionnaires d'un bassin hydrographique sur lequel se trouve un champ de tir.
	Respecter la législation environnementale et faire preuve d'une diligence raisonnable.	Le processus d'inventaire des installations conformément à la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> et à la <i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses</i> a déjà démarré dans certains endroits. Certains gestionnaires de l'environnement ont reçu une formation en conformité environnementale et en diligence raisonnable.

Rendement financier

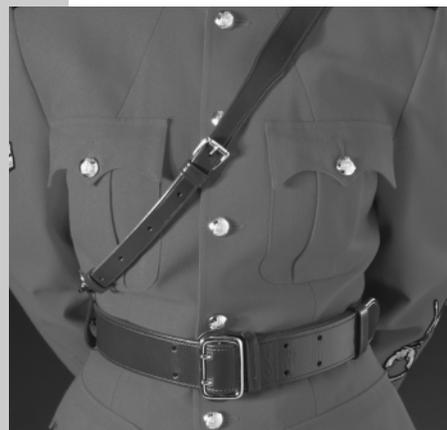
La présente partie contient les rapports sommaires qui décrivent le rendement de la GRC au cours de l'exercice 2000-2001.

Cet exercice financier coïncide avec la première année complète de mise en oeuvre de l'Intégrité des programmes. En effet, après un examen approfondi des ressources et de la gestion de la GRC, le Conseil du Trésor a autorisé en 1999-2000 un financement supplémentaire de 169 millions de dollars, réparti comme suit : 99 millions de dollars pour la restauration de l'intégrité des programmes d'exécution de la loi et l'amélioration des processus de gestion de la Gendarmerie, et 70 millions pour la rémunération et les avantages sociaux supplémentaires des membres réguliers et de certaines catégories de membres civils de la GRC.

Au début de l'exercice 2000-2001, la GRC a présenté au Conseil du Trésor un cadre de gestion et de financement de l'intégrité des programmes, suivi d'un certain nombre de plans d'activités et stratégies d'amélioration de la gestion détaillés. Ces stratégies d'amélioration de la gestion et plans de dépenses ont été approuvés et le Conseil du Trésor a autorisé le déblocage du financement de l'intégrité des programmes.

Le financement de l'intégrité des programmes concernait l'ensemble des secteurs d'activité de la GRC :

- **Police contractuelle** : 29 million de dollars ont été reçus pour financer la portion fédérale des dépenses liées au personnel additionnel affecté à la police contractuelle dans huit provinces, trois territoires et plus de 200 municipalités. Un montant considérable a été investi dans l'École de la GRC à Regina (Saskatchewan) pour former de nouvelles recrues. Enfin, trois millions de dollars ont été injectés dans la remise aux normes des cellules de détention dans les détachements de la GRC.
- **Police fédérale** : 18,8 millions de dollars ont été alloués à la police fédérale pour lutter contre le crime organisé et faire face aux coûts liés à la divulgation de l'information.
- **Police de protection** : 15 millions de dollars ont servi à renforcer la protection des dignitaires canadiens et des personnes jouissant d'une protection internationale.
- **Services nationaux de police** : 15 millions de dollars ont été investis dans l'amélioration des systèmes de communications policières et 15 autres millions dans la modernisation des systèmes de gestion et de technologie de l'information (GI/TI) indispensables à la GRC et à la collectivité policière canadienne.
- **Services généraux** : 18,2 millions de dollars ont été investis dans l'amélioration de la gestion des ressources humaines et financières et des systèmes de gestion de l'information connexes.
- **Rémunération et avantages sociaux** : 70 millions de dollars ont servi à financer les augmentations salariales et avantages sociaux des membres réguliers et des membres civils des groupes de soutien à l'exécution de la loi de la GRC.



Aperçu

Objectif stratégique :

La sécurité des foyers et des collectivités

Rendement financier

Au cours de l'exercice 2000-2001, la GRC a aussi participé à des initiatives touchant l'ensemble de l'administration fédérale, soit la mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière (SIF) et le lancement du projet pilote sur la fonction moderne de contrôleur.

D'autres fonds, soit 46 millions de dollars, ont été autorisés dans le Budget supplémentaire des dépenses 2000-2001 pour financer la prestation de services de sécurité lors des grands événements et des sommets présidés par le Premier ministre, ainsi que la participation de la GRC à de nouveaux programmes.

Les autorisations totales disponibles pour l'exercice se chiffraient à 2 345,7 millions de dollars, dont 848,6

millions de recettes nettes en vertu d'un crédit. De cette somme, 1 470,7 millions de dollars ont été utilisés, ce qui porte l'excédent d'exploitation à 26,3 millions de dollars.

La GRC a réussi à doter les postes vacants dans le secteur de la police contractuelle et à respecter ses engagements au chapitre des nouvelles initiatives dans la police fédérale.

La Gendarmerie a mis à jour ses plans d'activités qu'elle soumettra de nouveau à l'automne 2001 avec la Mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2002-2003.

Tableaux financiers et notes

Les tableaux financiers suivants sont inclus dans ce rapport :

- Sommaire des crédits approuvés
- Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité
- Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- Paiements de transfert

Les tableaux suivants sont disponibles sur notre site Web à : www.grc.ca/dpr/performance01f_b.pdf

- Dépenses en capital par secteur d'activité
- Projets d'immobilisation par secteur d'activité
- Résumé des grands projets de l'État
- Passif éventuel

Nota : Il est important de noter que :

- les dépenses prévues correspondent aux crédits prévus dans la Partie II du Budget des dépenses de 2000/2001 ;
- les autorisations totales correspondent aux dépenses prévues et aux nouvelles autorisations telles que le Budget supplémentaire des dépenses et aux fonds provenant du crédit 5 du Conseil du Trésor pour la cessation d'emploi, les congés de maternité, etc ;
- les dépenses réelles correspondent aux montants réels dépensés en vertu de l'autorisation et tel qu'indiqué dans les documents sur les comptes publics de 2000/2001 ;
- les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisations (en million de dollars)

Crédit	2000-2001 Dépenses prévues	2000-2001 Autorisations totales	Dépenses réelles
Gendarmerie royale du Canada - Nom du programme			
35 Dépenses de fonctionnement			
40 Dépenses en immobilisations	1 012,6	1 089,8	1 068,1
(S) Pensions et autres avantages sociaux - membres de la GRC	150,7	129,5	124,8
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux employés	245,2	251,6	251,6
	23,4	26,2	26,2
Total pour le ministère	1 431,9	1 497,1	1 470,7

Nota : Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses, des Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué. De plus, 9,2 millions de dollars ont été générés par l'élimination de biens excédentaires de l'État. De ce montant, 6,6 millions ont été dépensés. Le reste sera disponible en tant que pouvoir de dépenser en 2001-2002.

Tableau financier 2 : Comparaisons des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues des ministères par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en million de dollars)

Secteurs d'activités	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions votées	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles*	Total des dépenses nettes	
Services de police fédérale	(Prévues)	5 119	597,8	25,4	0,0	623,2	2,7	620,5
	(Autorisées)	5 159	610,1	28,1	0,0	638,2	2,7	635,5
	(Réelles)	5 012	583,5	28,0	0,0	611,5	0,0	611,5
Services de police contractuelle	(Prévues)	11 475	1 162,1	65,6	0,0	1 227,7	884,3	343,4
	(Autorisées)	11 468	1 191,7	65,6	0,0	1 257,3	876,5	380,8
	(Réelles)	11 178	1 153,3	65,2	0,0	1 218,5	842,4	376,1
Services nationaux de police	(Prévues)	1 400	276,0	52,9	0,4	329,3	7,0	322,3
	(Autorisées)	1 312	225,6	25,3	0,4	251,3	7,0	244,4
	(Réelles)	1 455	218,9	25,1	0,3	244,3	6,2	238,1
Services internes	(Prévues)	1 799	229,7	9,8	40,1	279,6	0,0	279,6
	(Autorisées)	2 889	202,6	10,4	32,5	245,5	0,0	245,5
	(Réelles)	2 699	211,9	6,5	32,4	250,8	0,0	250,8
Maintien de la paix	(Prévues)	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	(Autorisées)	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	(Réelles)	98	0,7	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7
Total	(Prévues)	19 793	2 265,6	153,7	40,5	2 459,8	893,9	1 565,8
	(Autorisées)	20 828	2 230,0	129,4	32,9	2 392,3	886,2	1 506,2
	(Réelles)	20 441	2 168,3	124,8	32,7	2 325,1	848,6	1 477,2
Autres recettes et dépenses : Recettes à valoir sur le Trésor**						(Prévues)	18,0	
						(Autorisations)	22,2	
						(Réelles)	22,2	
Coût des services offerts par d'autres ministères						(Prévues)	73,0	
						(Autorisations)	101,8	
						(Réelles)	101,8	
Coût net du programme						(Prévues)	1 620,8	
						(Autorisations)	1 585,8	
						(Réelles)	1 556,8	

Nota : * Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor »
 ** Anciennement « Recettes affectées au Trésor »

Rendement financier

Tableau financier 3 : Comparaison Historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues du ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en million de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses Réelles 1998-99	Dépenses Réelles 1999-00	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Services de police fédérale	533,4	569,2	623,2	638,2	611,5
Services de police contractuelle	1 060,3	1 146,8	1 227,7	1 257,3	1 218,5
Services nationaux de police	190,7	205,8	329,3	251,3	244,3
Services internes	205,2	213,7	279,6	245,5	250,8
Maintien de la paix	0,5	0,2	0,0	0,0	0,7
Dépenses brutes totales	1 990,3	2 135,7	2 459,8	2 392,3	2 325,1

Total des dépenses brutes (en millions de dollars)

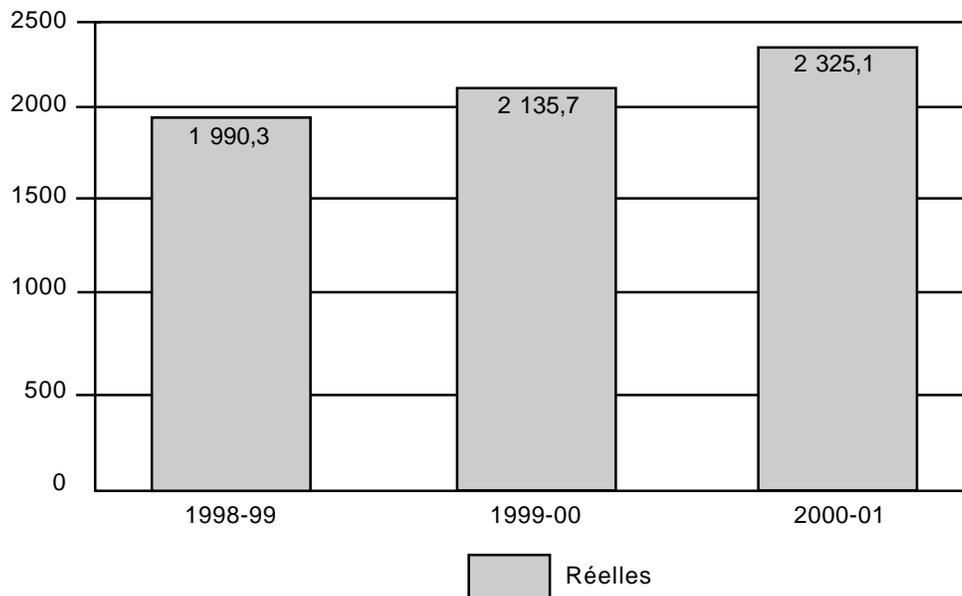


Tableau financier 5: Recettes

Recettes par secteur d'activité (en millions de dollars)

Recettes disponibles*			2000-2001		
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-99	Dépenses réelles 1999-00	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Services de police fédérale	0,0	3,1	2,7	2,7	0,0
Services de police contractuelle	756,4	780,7	884,3	876,5	842,4
Services nationaux de police	4,0	6,0	7,0	7,0	6,2
Services internes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Maintien de la paix	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes disponibles	760,4	789,8	893,9	886,2	848,6
Recettes non disponibles**					
Services de police fédérale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de police contractuelle	0,9	0,0	1,0	0,1	0,1
Services de police nationaux	2,0	1,3	1,5	1,3	1,3
Maintien de la paix	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services internes	12,5	10,3	10,9	13,9	13,9
Total partiel	15,4	11,6	13,4	15,3	15,3
Dépenses non prévues**	4,1	5,4	4,6	6,9	6,9
Total des recettes non disponible	19,5	17,0	18,0	22,2	22,2
Total recettes	779,9	806,8	911,9	908,4	870,8

Nota : * Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor »

** Anciennement « Recettes affectées au Trésor »

Les recettes disponibles sont générées principalement par la prestation de services de police à contrat aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Les autres recettes ont trait aux frais de cours et d'hébergement au Collège canadien de police, ainsi qu'aux services technologiques, dont l'accès aux bases de données policières.

Rendement financier

Tableau financier 7: Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

	2000-2001				
	Dépenses réelles 1998-99	Dépenses réelles 1999-00	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Subventions					
Ass. des anciens de la GRC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ass. internationale des chefs de police	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Survivants de membres tués en service	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9
Postes législatifs					
Pensions et autres avantages des employés	26,5	21,5	30,0	15,8	15,8
Pensions en vertu de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la GRC</i> pour compenser les membres de la GRC blessés dans l'exercice de leurs fonctions	12,7	18,2	9,0	15,7	15,7
Pensions aux familles des membres de la GRC morts en devoir	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Total des subventions	39,3	40,8	40,1	32,4	32,4
Contributions					
Contributions aux candidats de l'extérieur de la GRC qui suivent des cours au Collège canadien de police	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3
Total des contributions	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3
Total des paiements de transfert	40,5	41,1	40,5	32,9	32,7

Autres renseignements

Personnes-ressources

Pour obtenir plus de renseignements sur ce rapport :

Renseignements sur le rendement

Eva Kmiecic, sous-commissaire
Orientation stratégique
Gendarmerie royale du Canada
Immeuble de la DG, bureau G-303
1200, promenade Vanier
Ottawa (ON) K1A 0R2

Téléphone: (613) 993-3540
Télécopieur : (613) 993-0309

Renseignements financiers

Paul Gauvin, sous-commissaire
Gestion générale et Contrôle
Gendarmerie royale du Canada
Immeuble de la DG, bureau G-308
1200, promenade Vanier
Ottawa (ON) K1A 0R2

Téléphone : (613) 993-1712
Télécopieur : (613) 993-3770

À propos des publications mentionnées dans ce rapport

Services nationaux de communication

Téléphone : (613) 993-1088
Télécopieur : (613) 993-0953

Notes en fin de texte

1. Les taux d'affaires classées sont un piètre indicateur du rendement de la police en raison d'un certain nombre de facteurs complexes. Les crimes de violence ont toujours le taux global d'affaires classées le plus élevé, qui est de près de 90 % pour les homicides et de 75 % environ pour les voies de fait et infractions d'ordre sexuel. Compte tenu de la priorité accordée aux crimes de violence, il est compréhensible que les taux d'affaires classées concernant les infractions contre les biens soient comparativement bas. Selon la catégorie de délit, ces taux varient entre 50 et 70 % pour certains types de fraude, à moins de 10 % pour les vols de bicyclettes et à 40 % environ pour les vols qualifiés.
2. La valeur des biens saisis au cours d'une année donnée peut varier considérablement car elle dépend en grande partie du délai qui s'écoule avant que l'affaire soit entendue en cour, qui peut être de deux à trois ans. En outre, les cas complexes et longs ne se traduisent pas nécessairement par des confiscations élevées. Ou, pour des raisons qui échappent à leur contrôle, les enquêteurs se retrouvent parfois avec des preuves insuffisantes pour porter des accusations contre tous les suspects. En outre, le tribunal peut juger à l'encontre d'une condamnation.
3. Il y a une différence entre les saisies par la police et les confiscations décidées plus tard par les tribunaux (souvent un quart de moins). En général, les saisies représentent les résultats de l'application de la loi par la police alors que les confiscations sont un indicateur du rendement des poursuites et des tribunaux.
4. Les infractions en matière de drogue comprennent la possession, l'importation et le trafic de substances réglementées par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, comme héroïne, cocaïne, LSD, méthamphétamine, amphétamine et barbituriques. Nous sommes également préoccupés par l'exactitude de nos données cumulatives sur les saisies de drogue qui sous-signalent les quantités totales de drogue saisies par la GRC dans l'ensemble du Canada.
5. Renvoie aux ententes communautaires tripartites entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la communauté autochtone.
6. Pour les antécédents historiques, consulter l'article intitulé «Partenaires pour le maintien de l'ordre Programme des services de police à contrat de la GRC» paru dans *La Gazette de la GRC* de juin 1997.
7. Cela englobe le nombre de victimes qui ont signalé le délit les touchant à la police, ce qui contribue aux taux de criminalité officiels des crimes contre la personne et les biens. Les sondages auprès des victimes sont toutefois rarement effectués en raison de leur coût élevé.
8. Consulter *Statistique de la criminalité au Canada*, 1998, Juristat vol.19 n 9, publié par le Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa.
9. Toutefois, quand il sera mis en oeuvre, notre Système intégré de récupération de renseignements judiciaires (SIRRJ) pourra fournir une foule de renseignements sur nos activités.
10. Source : « *Statistique de la criminalité au Canada, 2000* », publié par le Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa.
11. Au cours de leur travail quotidien, les agents de la GRC appliquent une gamme complexe de lois, d'ordonnances et de règlements pour le compte des trois ordres de gouvernement dans les juridictions avec lesquelles nous avons conclu des ententes, par ex. Code criminel, autres lois fédérales, lois provinciales, ordonnances territoriales et arrêtés municipaux, à l'exclusion des infractions relatives aux règlements de la circulation.
12. Renvoie aux incidents signalés à la police et étayés par des preuves.
13. Selon des sondages d'opinion publique menés au pays, la conduite en état d'ébriété suscite davantage d'inquiétude dans la population que d'autres enjeux, comme les soins de santé et les impôts. Source : sondage national sur la conduite en état d'ébriété mené en 1999 par la Fondation de recherches sur les blessures de la route.
14. Le défaut d'utilisation des dispositifs de retenue des passagers continue d'être une des principales causes de décès dans les accidents de la route.
15. On ne dispose pas encore des chiffres sur le port de la ceinture de sécurité dans les régions placées sous la protection de la GRC. Cependant, certains détachements de la GRC ont effectué des évaluations antérieures et postérieures à la mise en oeuvre du Programme d'application sélective-circulation (PASC). À Marystown (Terre-Neuve), on a ainsi enregistré une hausse de 30 % du port de la ceinture de sécurité après la campagne du PASC.
16. En 2000, la politique de recensement de la GRC concernant les incidents de conduite en état d'ébriété a été modifiée de manière à consigner tous les cas signalés, qu'ils soient ou non étayés par des éléments de preuve. Cette modification pourrait en partie expliquer cette hausse considérable.
17. Des données statistiques ne sont pas disponibles sur le nombre de plaintes dans chaque catégorie qui étaient appuyées, par la procédure officielle ou officieuse.
18. Pour la première fois en sept ans, le taux de crimes avec violence au Canada a augmenté de 3 % en 2000. Source : « *Statistique de la criminalité au Canada, 2000* », publié par le Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa.
19. Les seules statistiques dont nous disposons sur l'âge des contrevenants, pour identifier le nombre de jeunes qui se livrent à des activités criminelles, sont lors du dépôt des accusations; les données statistiques renvoient aux jeunes contrevenants accusés ou non accusés, puisqu'on recherche des alternatives à la criminalisation, si les circonstances le permettent.
20. Exemples : l'impact de la déjudiciarisation, les exigences en matière d'éléments de preuve, etc.
21. Pour de plus amples renseignements, consulter les articles suivants du *Pony Express*: «La police et les enfants», pages 11, 16-18, juillet-août 1998; «La protection de nos enfants», page 12.

Index

- A**
acronymes, 2
ADN, 39
agents de liaison, 26z
armes à feu, 40
Autochtones, 37
avant-propos, 10
- C**
Centre d'information de la police canadienne (CIPC), 40
Collège canadien de police (CCP), 42
contexte opérationnel, 11
contrebande
 marchandises, 19
 migrants, 20
coûts, voir ressources
crime organisé, 16
criminalité
 crimes contre les biens, 30
 crimes de violence, 34
 criminalité juvénile, 35
 délits économiques, 22
 taux de criminalité global, 29
 technologie de pointe, 22
- D**
développement durable, 49
drogues, 21
- E**
énoncé de la vision, 9
examens,
réalisations en matière de rendement, 15
examens clés, 47
- G**
gestion du matériel, 48
groupement de rapports, 48
- I**
Initiative de lutte anticontrebande, 19
initiatives horizontales, 11
Interpol, 26
Introduction du Commissaire, 7
- J**
justice réparatrice, 37
- L**
lois appliquées et ententes, 9
- M**
maintien de la paix, 43 - 46
mandat, 9
message du Ministre, 5
mission, 9
- N**
Notes en fin de texte, 58
- O**
objectifs stratégiques, 10
organisation de la GRC, 9
orientation stratégique, 2
- P**
personnes-ressources, 14
plaintes, public, 32
police communautaire, 27 - 37
Police fédérale, 16
Police contractuelle, 37
priorités de la GRC, 10
priorités stratégiques, 10
produits de la criminalité, 18
- R**
Rapport sur les plans et les priorités, 15, 28
rendement
 attentes,
 financier, 51
 groupement de rapports, 48
renseignements criminels, 41
réservoirs de stockage des combustibles, 48
ressources financières, 14, 17, 27, 38, 44
ressources
 GRC, 14
 intrants, 14, 17, 27, 38, 44
résultats stratégiques, 15
- S**
satisfaction des clients, 33
secteurs d'activité
 Maintien de la paix, 43
 Police contractuelle, 27
 Police fédérale, 16
Services nationaux de police, 38
sécurité routière, 31
Service des laboratoires judiciaires, 39
Service canadien de renseignements criminels (SCRC), 41
Services nationaux de police, 38
sites web , 9
Solliciteur général du Canada, 5, 9, 11
Sommaire, 3
stratégies
 crime organisé, 17
 développement durable, 49
 police communautaire, 28
 Police contractuelle, 28
 Police fédérale, 17
- T**
tableaux financiers, 51 - 56